



RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION

EXERCICE 2025





Le Guichet Unique de l'Investissement
en Côte d'Ivoire



AKWABA en Côte d'Ivoire terre d'opportunités

Direction Générale

1^{er}, 2^e étage, Immeuble MEMANOU, Boulevard Clozel,
Plateau-Abidjan
Téléphone : +225 27 20 31 14 00 Fax : +225 27 20 31 14 09

Guichet Unique des Formalités d'Entreprises

Immeuble Grand Siècle, Carrefour PISAM, 2^e, 3^e & 4^e étage,
Cocody-Abidjan
Téléphone : +225 25 22 01 79 00 / 01 / 14 Fax : +225 27 20 30 23 94

Contactez-nous
www.cepici.ci



Suivez-nous



CEPICI Officiel

INVESTIR EN
CÔTE D'IVOIRE



Scannez le QR CODE pour
accéder au Site Internet



M. Fidèle Gboroton SARASSORO

Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République
Président du Conseil de Gestion du CEPICI

La consolidation du modèle de croissance de la Grande Côte d'Ivoire repose sur une ambition renouvelée « bâtir une grande nation, ambitieuse et solidaire ». Cette ambition exige de transformer les flux d'investissement privés en Côte d'Ivoire en un véritable moteur de développement inclusif et durable.

Dans un environnement international dynamique, notre économie a su démontrer une résilience exceptionnelle, portée par les réformes audacieuses

impulsée par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Chef de l'Etat, Président de la République. Cette solidité, confirmée par des taux de croissance soutenus, place aujourd'hui notre pays comme l'une des destinations stratégiques des investissements en Afrique. Cette performance résulte de la gestion rigoureuse du cadre macro-économique, saluée par les institutions internationales, qui positionne la Côte d'Ivoire parmi les économies les plus dynamiques du continent.

L'ambition du Chef de l'Etat de faire du secteur privé, le pilier et le moteur essentiel de la croissance économique, s'est traduite dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, dont 74% des investissements (43 660 milliards FCFA) étaient attendus du secteur privé. Dans une telle dynamique, le rôle central du CEPICI, en tant qu'instrument de l'Etat de Côte d'Ivoire pour attirer, accompagner et piloter l'investissement privé de bout en bout jusqu'à sa réalisation concrète sur le terrain, apparaissant comme nécessitant un renforcement structurelle robuste.

Il m'est donc apparu indispensable d'instruire la Directrice Générale de procéder à l'élaboration du nouveau modèle économique de l'institution. Parallèlement, le CEPICI a poursuivi avec

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GESTION

efficacité la réalisation de ses missions de facilitation, de promotion et de suivi des investissements.

Les résultats enregistrés sur cette période traduisent des avancées significatives. La mobilisation soutenue des investissements, la progression continue de la création d'entreprises et l'amélioration de la prise en charge des préoccupations des investisseurs témoignent de la vitalité du tissu économique national et de la pertinence des réformes engagées pour améliorer le climat des affaires.

Conscient que plusieurs défis structurels continuent de subsister, notamment en matière de simplification des procédures, d'accès au foncier industriel, de compétitivité des coûts de facteurs et de gouvernance administrative, j'ai la conviction que la transformation structurelle issue du nouveau modèle économique permettra le renforcement institutionnel, opérationnel et financier nécessaire à la résolution des contraintes à l'investissement privé dans le pays.

Cette transformation stratégique est d'autant plus attendue qu'à l'horizon 2030, les ambitions nationales en matière d'investissement et de transformation économique appellent à une intensification des efforts.

Au nom du Conseil de Gestion, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des investisseurs et partenaires pour leur confiance renouvelée en la Côte d'Ivoire. J'adresse également mes vives félicitations et mes remerciements à Mme Solange AMICHIA et à toute son équipe, pour les réalisations de 2025, ainsi que pour leur engagement et leur professionnalisme. Je tiens surtout à les engager sur les enjeux d'un flux d'investissements productifs massifs en direction de la Côte d'Ivoire.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour faire de la Côte d'Ivoire une destination d'investissement toujours plus attractive, au service d'une croissance durable et inclusive.

Le Président du Conseil de Gestion



Mme Solange AMICHIA

Directrice Générale du CEPICI

Dans une conjoncture internationale marquée par l'exacerbation des incertitudes économiques dont le revirement protectionniste des Etats Unis d'Amérique, l'enlisement dans la durée de la guerre en Ukraine, avec leurs incidences systémiques sur le commerce international, ainsi que la poussée djihadiste aux frontières nord de notre pays, la Côte d'Ivoire a su confirmer sa résilience macroéconomique et son attractivité vis-à-vis de l'investissement privé.

L'année 2025 qui s'est écoulée aura été une année d'une véritable consolidation de la trajectoire de mobilisation des

investissements privés, avec un niveau d'investissement de 812,67 milliards mobilisés au titre de l'exercice à travers 154 projets agréés dont la majorité est portée par le secteur privé national. Sur la période du PND 2021- 2025, le montant cumulé des investissements agréés s'est élevé à 4 242 milliards FCFA. La ferveur entrepreneuriale de la Côte d'Ivoire, quant à elle, ne s'est pas affaiblie, avec l'immatriculation au titre de l'exercice 2025 de plus de 26 000 entreprises témoignant de la vitalité de l'économie.

Les griefs et points de vigilance formellement exprimés par les entreprises agréées et les entreprises installées ont connu un niveau de résolution de 94%. Au nom du CEPICI, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux investisseurs ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires, dont la confiance renouvelée en notre pays constitue le socle de notre ambition commune.

Ces performances encourageantes résultent de la vision incarnée par Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Chef de l'Etat, Président de la République qui a fait du secteur privé le pilier de la croissance économique. Elles découlent également du leadership de son Directeur de cabinet, Monsieur le ministre Fidèle Sarassoro, Président du Conseil de Gestion, à qui j'adresse mes

PRÉFACE

sincères remerciements pour l'attention particulière qu'il a portée aux enjeux stratégiques relevés par le CEPICI le long de l'exercice 2025. J'associe à ces remerciements l'ensemble des collaborateurs, des cadres de direction aux échelons les plus discrets de notre institution, dont l'expertise et le dévouement rendent ces succès possibles.

L'année 2025 a par ailleurs constitué une étape charnière durant laquelle l'institution a procédé à son bilan introspectif préalable à sa restructuration structurelle et stratégique. Ce processus d'auto-évaluation a abouti à l'élaboration du nouveau modèle économique du CEPICI 2.0, dénommé « CEPICI Optimisé », adopté par le Conseil de Gestion en sa 32^e session du 13 février 2026.

Face aux défis structurels qui jalonnent le parcours de l'investisseur, marqué par la complexité institutionnelle de l'écosystème découlant d'une pluralité d'intervenants, par un accès limité aux terrains à usage industriel équipés de VRD, de fortes attentes en matière de disponibilité d'énergie à moindre coûts ou encore d'allègement des charges fiscales et des pressions administratives liées au contrôle fiscal, des exigences

d'une administration plus agile et redevable etc., cette restructuration du Centre conjugué à d'autres leviers tels que la mise en place du Comité National de l'Investissement et du Climat des Affaires (CNICA), constituent une réponse systémique et structurée capable d'opérer une véritable rupture au profit d'un parcours de l'investisseur fluide et performant.

Les enjeux nationaux revêtent une importance capitale qu'il s'agisse de porter le taux d'investissement à 40% et la part des IDE dans le PIB à 4% à l'horizon 2030 ou encore d'élever jusqu'à 50% à l'horizon 2030, le taux de transformation locale des principales matières premières (café, cacao, anacarde, coton, etc.). Dans une telle perspective, le CEPICI en qualité de Guichet Unique de l'Investissement verra ses missions de mobilisation d'investissements s'intensifier.

Je vous convie enfin à parcourir ce Rapport Annuel d'exécution de l'exercice 2025 pour en appréhender les détails des réalisations.



La Directrice Générale



AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

COORDONNER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UN CLIMAT DES AFFAIRES ATTRACTIF POUR LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

ATTRACTION DES INVESTISSEMENTS

ATTIRER LES INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS PORTEURS DE LA CÔTE D'IVOIRE



GUICHET UNIQUE DES FORMALITÉS D'ENTREPRISES

À VOS CÔTÉS POUR VOUS FACILITER CHAQUE ÉTAPE DE LA CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE



Scannez le QR CODE

pour visiter notre site internet



FACILITATION DES INVESTISSEMENTS

UN CODE DES INVESTISSEMENTS ATTRACTIF POUR GARANTIR DES INVESTISSEMENTS RENTABLES

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GESTION	03
PRÉFACE	05
SOMMAIRE	08
LISTE DES TABLEAUX	09
LISTE DES GRAPHIQUES	09
SIGLES & ACRONYMES	10
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	13
CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS	21
GOVERNANCE	23
a. Le Conseil de Gestion	23
b. La Direction Générale	28
- Missions du CEPICI	
- Domaines d'expertise	
- Sessions du CODIR	
- Organigramme	
I.CONTEXTE	33
II. OBJECTIFS VISÉS	36
a. Axes d'interventions du PSPI 2022 - 2025	37
b. Objectifs de l'exercice 2025	37
III. FLUX D'IDE EN CÔTE D'IVOIRE ET CONTRIBUTIONS DU CEPICI AU PND	38
IV.ETAT DE RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025	41
V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI	45
5.1 Amélioration du Climat des affaires	46
5.2 Promotion des investissements	48
5.3 Intentions d'investissements	53
5.4 Création d'entreprises	58
5.5 Agréments à l'investissement	60
5.6 Aftercare	65
5.7 Contributions et impacts des entreprises agréées	73
5.8 Responsabilité Sociétale du Centre	75
VI. RESSOURCES DU CENTRE	77
6.1 Ressources humaines	78
6.2 Ressources budgétaires et financières	86
VII.PRINCIPALES CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS	87
VIII. PERSPECTIVES	91
IX. CONTRIBUTIONS À LA RÉDACTION DU RAPPORT	98

LISTE DES TABLEAUX & GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Composition du Comité Consultatif	27
Tableau 2 : Etat de réalisation des principaux indicateurs clés de performance de l'exercice 2025	42
Tableau 3 : Piliers de l'Agenda des Réformes 2026-2028 d'amélioration du climat des affaires	47
Tableau 4 : Indicateurs d'attractivité du pays	53
Tableau 5 : Liste des projets matures susceptibles d'être agréés en 2026	54
Tableau 6 : Agréments à l'investissement en 2025	61
Tableau 7 : Top 3 des pays investisseurs	64
Tableau 8 : Principaux griefs formellement enregistrés par thématique	68
Tableau 9 : Structure des effectifs selon la nature du Contrat	80
Tableau 10 : Structure des effectifs selon la tranche d'âge	81
Tableau 11 : Structure des effectifs par Direction selon le genre	82
Tableau 12 : Activités de formation réalisées au cours de l'exercice 2025	84
Tableau 13 : Exécution Budgétaire de l'exercice 2025	86

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des IDE entrants en Côte d'Ivoire de 2018 à 2024	39
Graphique 2 : Contribution du CEPICI à la réalisation des Objectifs du PND 2021 – 2025 ...	40
Graphique 3 : Principales étapes de finalisation de l'Agenda des réformes 2026 – 2028 d'amélioration du climat des affaires	46
Graphique 4 : Répartition des intentions d'investissement selon la maturité des projets ...	55
Graphique 5 : Ventilation des intentions d'investissement par zone géographique	56
Graphique 6 : Ventilation des intentions d'investissement par secteur d'activités	57
Graphique 7 : Evolution du nombre d'entreprises créés et des délais de création sur la période 2021 - 2025	58
Graphique 8 : Répartition des entreprises créées par forme juridique	59
Graphique 9 : Répartition des entreprises créées par secteur	59
Graphique 10 : Répartition des investissements agréés par zone	62
Graphique 11 : Répartition des Investissements agréés par secteur	63
Graphique 12 : Investissements par secteur en 2025	63
Graphique 13 : Répartition des demandes de terrains à usage industriel	66
Graphique 14 : Structure des effectifs du CEPICI selon le genre	78
Graphique 15 : Configuration socioprofessionnelle du CEPICI au 31 décembre 2025	79
Graphique 16 : Effectifs par tranche d'âge	81
Graphique 17 : Répartition des effectifs par Direction selon le genre	83

SIGLES & ACRONYMES

ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
ANPI-GABON	Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon
APBEF-CI	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
ASBF	Africa Singapore Business Forum
BRB	Bureau Régional de Bouaké
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CNICA	Comité National de l'Investissement et du Climat des Affaires
CNLS	Cashew Nut Shell Liquid
CNP-PPP	Comité de Pilotage des Partenariats Publics-Privés
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRAO	Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le Développement
CODIR	Comité de Direction
COGES	Conseil de Gestion
DAF	Direction Administrative et Financières
DAI	Direction de l'Attraction des Investissements
DAICE	Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emploi
DCRP	Direction de la Communication et des Relations Publiques

SIGLES & ACRONYMES

DE	Direction Exécutive
DEA	Direction de l'Environnement des Affaires
DFI	Direction de la Facilitation des Investissements
DG	Direction Générale
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGU	Direction du Guichet Unique
DPES	Direction de la Planification, des Etudes et de la Statistique
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Information
EPA	Etablissement Public National à caractère Administratif
EPI	Examen de la Politique d'Investissement
EPN	Etablissement Public National
EUROCHAM	Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire
FACIGA	Forum d'Affaires Côte d'Ivoire-Gabon
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIPME	Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
GUPC	Guichet Unique du Permis de Construire
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDN	Investissements Directs Nationaux
MoU	Memorandum of Understanding
ONU	Organisation des Nations Unis
PACI	Programme Automobile de Côte d'Ivoire
PC CET	Projet de Chaines de Valeurs Compétitive pour l'Emploi et la Transformation Economique

SIGLES & ACRONYMES

PND	Plan National de Développement
RSE	Responsabilité Sociale de l'Entreprise
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SIGOBE	Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat
SOGEDI	Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
SPM	Spécialiste Passation de Marchés
SQDD	Service Qualité et Développement Durable
TICAD	Tokyo International Conference on African Development
USD	Dollar américain
VRD	Voiries et Réseaux Divers
VTC	Véhicule de Transport avec Chauffeur



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

RESUME EXECUTIF

Au cours de l'exercice 2025, le CEPICI a focalisé son intervention en matière d'amélioration du climat des affaires sur la finalisation de l'Agenda des Réformes 2026-2028, qui compte 37 projets et 109 mesures de réformes formulées dans l'objectif d'adresser 134 problématiques et contraintes entravant la compétitivité du secteur privé. L'agenda des réformes se décline autour de 13 piliers, dont l'appui à l'investissement, l'accès au foncier, le capital humain, le commerce extérieur, le système fiscal et social, la sécurité juridique et judiciaire, etc.

Dans le cadre de ses missions, le CEPICI a conduit plusieurs initiatives portant sur la promotion des investissements et le rayonnement international de la Côte d'Ivoire. Il s'agit d'événements de promotion de l'investissement privé à l'international, dont les plus marquants restent Africa CEO Forum 2025, le FACIGA, les Roadshow Europe et Asie et la participation à l'exposition Universelle d'Osaka. En effet, le CEPICI a organisé lors de Africa CEO Forum, un side event « Investir en Côte d'Ivoire » et a procédé à la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec le Groupe Duval. En outre, en collaboration avec ANPI-Gabon, l'institution a co-organisé le Forum d'affaires Côte d'Ivoire-Gabon du 18 et 19 novembre 2025. Elle a par ailleurs organisé deux Roadshow. Le premier ;



Roadshow Diaspora Europe 2025 a été conduit à Paris, Lyon et Bruxelles, avec la participation de partenaires locaux des secteurs du conseil, de la finance, de la Banque, de l'assurance, de l'immobilier et des VTC. Le second Roadshow de la zone Asie s'est tenu en marge de la TICAD 9, en Corée du Sud et à Singapour, en marge de l'Africa Singapore Business Forum. Il s'agit enfin de la participation de l'institution à l'Exposition Universelle OSAKA 2025, marqué par une semaine nationale consacrée à la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la stratégie de promotion des investissements met un point d'honneur à la valorisation des opportunités locales. Dans cette optique, le CEPICI a organisé en collaboration avec les autorités des collectivités territoriales, trois (3) Forums « Invest



In » de promotion des potentialités et opportunités d'investissement des Districts Autonomes du Denguélé du 25 au 27 avril 2026 à Odienné, avec un niveau d'intentions d'investissement établi à 559,7 milliards FCFA). Le Forum de la Vallée du Bandaman, tenu à Bouaké du 18 au 19 septembre 2025, a enregistré un portefeuille de 36 projets dans les secteurs de l'agro-industrie, le transport, la culture et le tourisme. Enfin, le Forum Invest in Savanes, tenu du 26 au 27 septembre 2025 à Korhogo, a enregistré un portefeuille de 38 projets, d'un montant estimé de 942 milliards FCFA.

Par ailleurs, conformément à sa stratégie de proximité avec les opérateurs économiques, le CEPICI a procédé le 17 septembre 2025 à l'ouverture de son Bureau Régional à Bouaké. Enfin, dans le cadre de ses

mandats internationaux, Mme Solange AMICHIA, Directrice Générale du CEPICI a été portée le 3 octobre 2025, à la présidence du Réseau des Agences de Promotion de l'UEMOA (RAPI-UEMOA), Réseau pour une mandature de 3 ans le RAPI-UEMOA. Ce mandat est placé sous l'égide de la valorisation des avantages comparatifs compétitifs et le renforcement du positionnement du RAPI-UEMOA à l'échelle internationale. Les différentes initiatives de promotion de l'investissement se sont traduites par un accroissement significatif de la fréquentation du Guichet Unique de formalités d'Entreprise de plus de 65 000 visites en 2025. Le volume de délégations accueillies au CEPICI est passé de 189 en 2024 à 192 en 2025 et l'audience virtuelle sur les plateformes numériques du CEPICI s'est accrue de 57 233 à plus de 61 000.

RESUME EXECUTIF



Au cours de l'exercice 2025, le volume des intentions d'investissements se chiffre à 5108 milliards de FCFA répartis sur 115 projets, contre 9925 milliards en 2024 portés par 130 projets, soit une régression de 48,53%. La majeure partie des intentions d'investissement, soit 94 projets représentant 81,74% du portefeuille se situe en phase de conception ou de réalisation des études de faisabilité. En revanche, 16 projets (746 milliards de FCFA) sont en phase de préparation des formalités administratives et de demande d'agrément. L'analyse met en exergue une nette prédominance de l'intérêt des investisseurs d'Asie pour la Côte d'Ivoire, porté notamment par la Chine, le Vietnam, la Malaisie, l'Inde, etc. L'analyse sectorielle montre quant à elle, un intérêt soutenu pour l'industrie minière (1514 milliards d'intentions), les transports (1037 milliards FCFA), les BTP

(858 milliards FCFA) et l'industrie (759 milliards de FCFA d'intentions). Par ailleurs, la dynamique de création d'entreprises s'est raffermie en 2025 avec 26 948 entreprises constituées, soit une progression de 6 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, il a été observé un allongement des délais de création d'entreprise de 4,3 à 8,8 jours du fait d'une avarie informatique majeure. Les mesures correctives mises en œuvre se sont traduites par une amélioration du score du pays à l'indicateur « Efficacité Opérationnelle » du B-Ready 2025. Les tendances observées au cours de l'exercice 2024 se sont confirmées, avec une prépondérance des créations d'entreprises de type SARL (79,92% entreprises créées). En ce qui concerne les secteurs d'activité, l'analyse montre la prédominance des créations dans le secteur des services (76,6 % des

RESUME EXECUTIF



entreprises créées). Globalement, le score de la Côte d'Ivoire à la thématique de la création d'entreprise connaît une progression de +5,87 points, (69,69/100 en 2025 contre 62,82 en 2024), avec des notations honorables de 81,83/100 au titre de l'indicateur "Efficacité opérationnelle" et de 86,03 sur 100 au titre de l'indicateur "Cadre réglementaire" et un point de vigilance relatif à l'indicateur « Services publics » (41,22/100).

Le volume des investissements agréés au titre de l'exercice 2025 s'établit à 812,67 milliards de FCFA, portés par un portefeuille de 154 projets et générant 5 910 emplois prévisionnels, marquant une progression notable par rapport à 2024. La répartition géographique des investissements agréés en 2025 confirme la prédominance de la Zone A (District Autonome d'Abidjan), qui concentre un niveau d'investissements de 431,72 milliards de FCFA, soit 53,12% du volume global. Le niveau

d'investissement en zone B s'établit à 250,31 milliards d'investissements, soit 30,80 % des investissements globaux, avec une progression de 150 % entre 2024 et 2025. Enfin en zone C, le niveau des investissements s'établit à 130,64 milliards en Zone C (16,08 %). L'analyse sectorielle des investissements agréés révèle une nette prédominance des investissements dans le secteur des services avec des flux s'établissant à 386,7 milliards de FCFA en 2025, contre 319,3 milliards FCFA en 2024. A l'inverse le secteur industriel enregistre une légère régression de 3,62% entre 2024 et 2025. Le secteur agricole enregistre une croissance exceptionnelle de 931,86% sur la période 2024-2025, passant de 2,04 à de 21,05 milliards FCFA d'investissements agréés les deux dernières années.

L'analyse de l'origine des capitaux montre que la Côte d'Ivoire conserve son rang de premier investisseur, avec un volume de 411,85 milliards de FCFA,



représentant 51 % des investissements globaux. Cette dynamique des investissements nationaux concerne principalement les secteurs de l'industrie, des BTP, des transports, de la logistique et de l'agriculture. La Côte d'Ivoire est suivie par la France dont les investissements s'élèvent à 170,5 milliards de FCFA, dans les secteurs du commerce, des transports et entreposage, ainsi que dans l'hôtellerie-restauration. La France est suivie dans ce top 3 des pays investisseurs de l'île Maurice et de la Chine dont des flux cumulés d'investissements de 56,5 milliards FCFA, sont réalisés les secteurs des BTP (57%) et de l'industrie chimique (20%).

Relativement au suivi post investissement et plus généralement à l'Aftercare, la commission en charge de l'instruction des demandes de terrains industriels n'a

validé que 15 demandes, représentant en superficie 147295 m² sur un nombre total de 128 demandes de terrains à usage industriel enregistrées au CEPICI, représentant une superficie cumulée de plus de 3,68 millions de mètres carrés (m²), davantage en zone B, soit 44,96% des demandes formulées et 69,99% des superficies sollicitées.

En outre, sur 170 entreprises visitées principalement dans les secteurs des transports (36%), l'industrie (27%), l'agro-industrie (12%), 105 entreprises (62% des cas) ont présenté au minimum une préoccupation ou un obstacle impactant l'implantation et/ou l'exploitation de leur activité. Ces griefs portent essentiellement sur des contraintes liées au cadre fiscal, la faible disponibilité des terrains à usage industriel, les difficultés liées à l'obtention de l'agrément à l'investissement.

RESUME EXECUTIF

Au total, le taux de résolution des griefs formellement exprimés par les entreprises se situe en 2025 à 94%.

Conformément à sa mission de suivi-évaluation des investissements agréés au Code des Investissements, le CEPICI a procédé à l'analyse de la contribution économique des 242 entreprises agréées au titre de l'exercice 2019, sur la période 2019-2021. Les résultats mettent en évidence une contribution significative de ces entreprises aux finances publiques et au système de protection sociale. En effet, les entreprises agréées ont généré 396 milliards de FCFA de recettes douanières pour un niveau d'exonérations estimé à 93 milliards de FCFA, soit un ratio d'efficacité de 4,3. En matière fiscale, elles ont contribué à hauteur de 178,7 milliards de FCFA de recettes, dégagant un gain net de 78,7 milliards de FCFA pour le Trésor Public. Par ailleurs, les cotisations sociales versées à la CNPS se sont établies à 35 milliards de FCFA, traduisant la contribution des entreprises agréées à la pérennité du système de protection sociale ainsi qu'un niveau relativement élevé de conformité aux obligations sociales.

Ces résultats confirment le rôle du Code des Investissements comme levier de stimulation de l'activité économique, de mobilisation des ressources publiques et de structuration du tissu productif

national.

Enfin, les études réalisées au cours de l'exercice 2025 et antérieurement, ont permis de mettre en évidence les principales contraintes à l'investissement dont un écosystème de l'investissement complexe, un accès limité des investisseurs aux terrains industriels aménagés, des coûts des facteurs élevés, des charges fiscales élevées & des pressions administratives liées au contrôle fiscal, une faible adéquation entre l'emploi productif et l'offre de capital humain, un décalage marqué entre les priorités stratégiques du PND et le Code des investissements, une absence de document cadre de Politique d'investissement.

Pour mettre en œuvre ses missions, le CEPICI est porté par 264 personnels dont 135 femmes, soit 51% de l'effectif total et de 129 hommes (49% de l'effectif total). Cette quasi-parité du genre se reflète également au niveau des instances de direction. Le Comité de Direction (CODIR), placé sous l'autorité d'un binôme féminin composé d'une Directrice Générale et d'une Directrice Générale Adjointe, compte 7 femmes et de 6 hommes. Les ressources budgétaires de l'institution de 7,4 milliards au titre de l'exercice 2025 a été exécuté à hauteur 98%.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le CEPICI a été confronté

RESUME EXECUTIF

à différentes contraintes et difficultés de mise en œuvre au cours de l'exercice 2025. Les plus significatives portent sur le positionnement institutionnel ambigu de l'institution entre les fonctions de guichet administratif et celles d'agence stratégique de promotion et de pilotage de l'investissement le long du parcours de l'investisseur.

Le Centre est en outre confronté à des contraintes statutaires, organisationnelles et budgétaires, notamment son statut juridique (EPN à caractère administratif) qui limite son autonomie financière, sa capacité à attirer des talents et à moderniser ses outils de gestion et de pilotage. Le CEPICI a enregistré en plus en mars 2025, une avarie majeure de son système informatique ayant substantiellement impacté les délais de création d'entreprise de 4,3 à 8,8 jours entre 2024 et 2025.

Enfin, le CEPICI fait face à la persistance d'un déficit d'information et de connaissance du Code des Investissements chez certains acteurs économiques dans un contexte marqué par un ralentissement de la dynamique d'implémentation des réformes.

En termes de perspectives, les futures actions du CEPICI s'articulent autour des actions prioritaires suivantes. Il s'agit du



déménagement des services du CEPICI, la mise en œuvre du nouveau modèle économique du CEPICI, l'intensification de la vulgarisation des avantages du Code des Investissements, la révision du Code des Investissements, la mise en ligne de la Bourse de Projets Privés, l'évaluation du Plan Stratégique de Promotion des Investissements 2021-2025, l'élaboration du Plan Stratégique de Promotion des Investissements 2026-2030, la poursuite de la promotion des opportunités d'investissement des collectivités territoriales, la promotion de la transformation locale et des champions nationaux et la mise en œuvre des réformes de l'Agenda 2026-2028 d'amélioration du climat des affaires.



CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS

CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS



L'Agenda des Réformes 2026-2028 a été finalisé et transmis à l'adoption du Conseil des Ministres



Mme Solange Amichia portée à la Présidence du Réseau des Agences de Promotion de l'UEMOA (RAPI-UEMOA)

Evènements majeurs de promotion de l'investissement et de rayonnement à l'international :

- **Africa CEO Forum** : un side event « Investir en Côte d'Ivoire » et a procédé à la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec le Groupe Duval
- **Roadshow Diaspora Europe** 2025
- **Roadshow de la zone Asie**
- **Exposition Universelle OSAKA 2025**
- **Forum d'affaires Côte d'Ivoire-Gabon**



Trois Forum « Invest In » dans les Districts Autonomes du Denguélé, de la Vallée du Bandaman, et des Savanes

Volume d'intention : **5 108 Milliards FCFA**

- 8 projets (**2 084 milliards FCFA**) susceptibles d'être agréés en 2026

- Projets agréés : **812,67 milliards de FCFA**

- Taux de résolution des griefs : **94%**

- Entreprises créées : **26 948**

- Fréquentation du GUFÉ : **65 000**



Ouverture de son Bureau Régional à Bouaké, le **17 septembre 2025**



Quasi-parité hommes (**49%**) – femmes **51%** des effectifs du CEPICI



Elaboration du schéma Directeur du système d'information

Elaboration de l'étude du nouveau Modèle Economique du CEPICI

Responsabilité sociétale

- Stage d'immersion d'élève
- Octobre Rose
- Novembre Bleu
- Dépistage du diabète





GOVERNANCE

Le CEPICI est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) rattaché à la Présidence de la République. Il comprend deux organes que sont le Conseil de Gestion et la Direction Générale.

a. Le Conseil de Gestion Missions

Aux termes de l'article 9 du Décret¹ n°2012-867 du 06 septembre 2012 portant création d'un Etablissement Public à Caractère Administratif dénommé Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI, le Conseil de Gestion du CEPICI dispose des pouvoirs les plus étendus. Il est notamment chargé :

- De déterminer et de fixer les orientations et objectifs des activités du CEPICI, conformément à ses missions, et de veiller à leur mise en œuvre ;
- D'exercer un contrôle permanent sur le fonctionnement du CEPICI ;
- D'approuver l'organigramme déterminant l'organisation et le fonctionnement de la Direction Générale, ainsi que la grille des rémunérations des agents contractuels et les avantages du personnel, proposés par le Directeur Général ;
- D'approuver le programme annuel d'activités, le budget annuel, les



rapports d'activités exécutées ainsi que les manuels de procédures proposés par le Directeur Général ;

- De formuler au Gouvernement des propositions visant l'amélioration du cadre de l'investissement ;
- D'approuver et de transmettre au Président de la République le rapport trimestriel d'activités du Directeur Général ;
- De délivrer ou de retirer les agréments à l'investissement.

Composition

La composition du Conseil de Gestion est fixée par l'article 6 du Décret de création du CEPICI. Aux termes de cet article, le Conseil de Gestion est composé de représentants de l'État et du secteur privé.

¹Décret n°2012-867 du 06 septembre 2012 portant création d'un Etablissement Public à Caractère Administratif dénommé Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI

Le Conseil de Gestion est composé de :



**M. Fidèle Gboroton
SARASSORO**

Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République, représentant du Président de la République,
Président du Conseil de Gestion



**M. Georges Koffi
BOLAMO**

Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre, représentant du Premier Ministre



**M. Jean Sansan
KAMBILE**

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme



**M. Adama
COULIBALY**

Ministre de l'Economie, des Finances et du budget



**M. Souleymane
DIARRASSOUBA**

Ministre de Plan et du Développement



**M. Ibrahim Kalil
KONATÉ**

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

GOUVERNANCE

Au titre du secteur privé

Les dispositions de cet article 6 précisent également la composition de la représentation du secteur privé au sein du Conseil de Gestion du CEPICI. A ce titre, il est composé de :



M. Faman TOURE

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
représentant de la CCI-CI



M. Ahmed CISSE

Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire,
représentant du patronat



**M. Jérôme Ehui
KOUASSI**

Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire,
représentant de l'APBEF-CI



**Dr. Kanigui Hyacinthe
OUATTARA**

Président de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises,
représentant de la FIPME

Le Comité Consultatif

Le Comité Consultatif a été institué par décision de la 28ème Session du Conseil de gestion du 02 mai 2024. Il a pour mission d'analyser et d'émettre un avis préalable sur l'ensemble des documents et délibérations soumis au Conseil.

Cette instance vise en outre à optimiser

les processus décisionnels en fluidifiant le circuit de décision et diligentant la mise en œuvre des différentes réformes, tout en garantissant un examen technique approfondi des enjeux soumis à son analyse. Le Comité consultatif est composé de 09 membres comme présenté par le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Composition du Comité Consultatif

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction
01	Solange AMICHIA	CEPICI	Directrice Générale
02	Ama TAKY	Primature	Conseiller Technique
03	Bernard KOUASSI	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH)	Directeur de Cabinet
04	Patrick Olivier DAIPO	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Directeur de Cabinet Adjoint
05	Kouakou TANO	Ministère des Finances et du Budget (MFB)	Conseiller Technique
06	Hassane TIMITE	Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD)	Conseiller Technique
07	Désiré KONAN KOUADIO	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire	Secrétaire Général par Intérim, Directeur de l'Appui aux Entreprises
08	Dago SERIKPA	Fédération des Petites et Moyennes entreprises (FIPME)	Vice-Président du Conseil d'Administration de la FIPME
09	Franck Hervé KOUASSI	CEPICI	Conseiller Technique et Juridique

Source : CEPICI

Au cours de l'exercice 2025, se sont tenues deux sessions du Conseil de Gestion (COGES), les 24 février (30^e session) et 09 juillet 2025 (31^e session). Ces sessions du Conseil sont généralement préparées par celles du Comité consultatif qui a tenu quatre (4) sessions (les 20 février, 26 mars, 24 avril et 08 juillet 2025).

b. La Direction Générale

Missions de la Direction Générale

Nommée par décret du Président de la République du 8 septembre 2021, Madame Solange AMICHIA exerce depuis le 24 septembre 2021, les fonctions de Directrice Générale du CEPICI. Ses missions sont fixées par l'article 13 du décret n°2012-867 du 07 septembre 2012 de création du CEPICI.

Aux termes des dispositions de cet article, La Direction Générale est chargée de la gestion du CEPICI. À ce titre, elle a pour mission de :

- D'assurer la gestion administrative, technique et financière du CEPICI ;
- De soumettre à l'approbation du Conseil de Gestion l'organigramme déterminant l'organisation et le fonctionnement de la Direction Générale du CEPICI ;
- De soumettre à l'approbation du Conseil de Gestion le programme annuel d'activités, les rapports d'activités exécutées dans le cadre de ses missions ainsi que les manuels de procédures ;
- De veiller à la bonne exécution des missions confiées au CEPICI, conformément aux dispositions



- législatives et réglementaires en vigueur ;
- De soumettre à l'approbation du Conseil de Gestion les projets d'organigramme et de règlement intérieur ainsi que la grille des rémunérations des agents contractuels et les avantages du personnel ;
- De préparer le budget, les rapports d'activités ainsi que les comptes et les

- états financiers, qu'elle soumet au Conseil de Gestion pour approbation ;
- De préparer et de mettre en œuvre les délibérations du Conseil de Gestion ;
 - De recruter le personnel.

Missions du CEPICI



Aux termes de l'article 4 du décret n°2012-867 du 06 septembre 2012, le CEPICI est un établissement public à caractère administratif. Il constitue, à ce titre, le Guichet Unique de l'investissement direct en Côte d'Ivoire, assurant la coordination, la centralisation et l'optimisation des actions et initiatives de l'État en faveur de la promotion des investissements et du développement du secteur privé. À cet effet, le CEPICI a pour mission de :

- D'assurer, par son Guichet Unique de l'Investisseur, notamment :
 - La facilitation des formalités administratives relatives à la création, à l'exploitation, à la transmission

ou à l'extension des entreprises. Les administrations et organismes concernés par ces formalités sont, à cet effet, regroupés au sein du CEPICI ;

- La contribution à la réduction des coûts et délais relatifs à ces formalités ;
- La réception et l'instruction des demandes des investisseurs pour le bénéfice des avantages du Code des investissements ;
- La réception et l'instruction des demandes des investisseurs pour l'obtention de terrains à usage industriel.
- D'instruire, de délivrer et de retirer les agréments à l'investissement.
- D'assurer la promotion et l'attraction des investissements directs nationaux

GOVERNANCE

et étrangers en Côte d'Ivoire, à travers notamment :

-L'organisation, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, de foires et de manifestations de promotion économique ;

-La promotion du Partenariat Public-Privé auprès des investisseurs nationaux et étrangers ;

-La recherche et l'identification des investisseurs et le développement de partenariats ;

-La participation à la promotion des investissements en Côte d'Ivoire en relation avec les ambassades et consulats de la Côte d'Ivoire à l'étranger ;

-L'entreprise d'actions de communication et de marketing de la Côte d'Ivoire comme destination pour l'investissement ;

-Le rapprochement des investisseurs étrangers avec les promoteurs des Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries nationales pour favoriser le développement de celles-ci ;

-La mise en place d'un dispositif d'attraction des investissements de la diaspora ;

-La création et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation de tous les investissements ayant bénéficié des avantages du Code des investissements.

• D'assurer, d'une manière générale, en relation avec les administrations et les



organismes publics et privés concernés, la mise en œuvre des dispositions du Code des investissements.

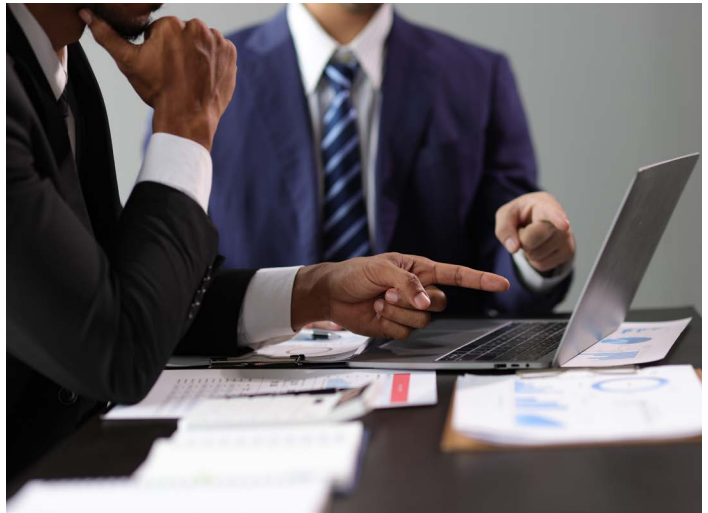
- De contribuer à toutes les actions qui concourent à l'amélioration de l'environnement des affaires et de formuler des propositions au Gouvernement.
- De contribuer à la mise en œuvre, en tant qu'Agent d'exécution, des programmes du Gouvernement et des partenaires au développement en faveur du secteur privé en Côte d'Ivoire.
- D'être une plateforme de rencontre, d'échanges et de concertation entre le secteur public et le secteur privé, afin d'initier et de formuler des propositions au Gouvernement pour répondre aux préoccupations du secteur privé.

GOUVERNANCE

• Domaines d'expertise

Le CEPICI dispose d'une expertise avérée dans les 6 domaines d'intervention ci-après :

- Amélioration du climat des affaires
- Construction et promotion de l'image du pays
- Contribution à l'élaboration de politiques et stratégies sectorielles
- Ciblage et promotion des Investissements
- Facilitation des Investissements et formalités d'entreprise
- Suivi & accompagnement Post investissement (Aftercare)



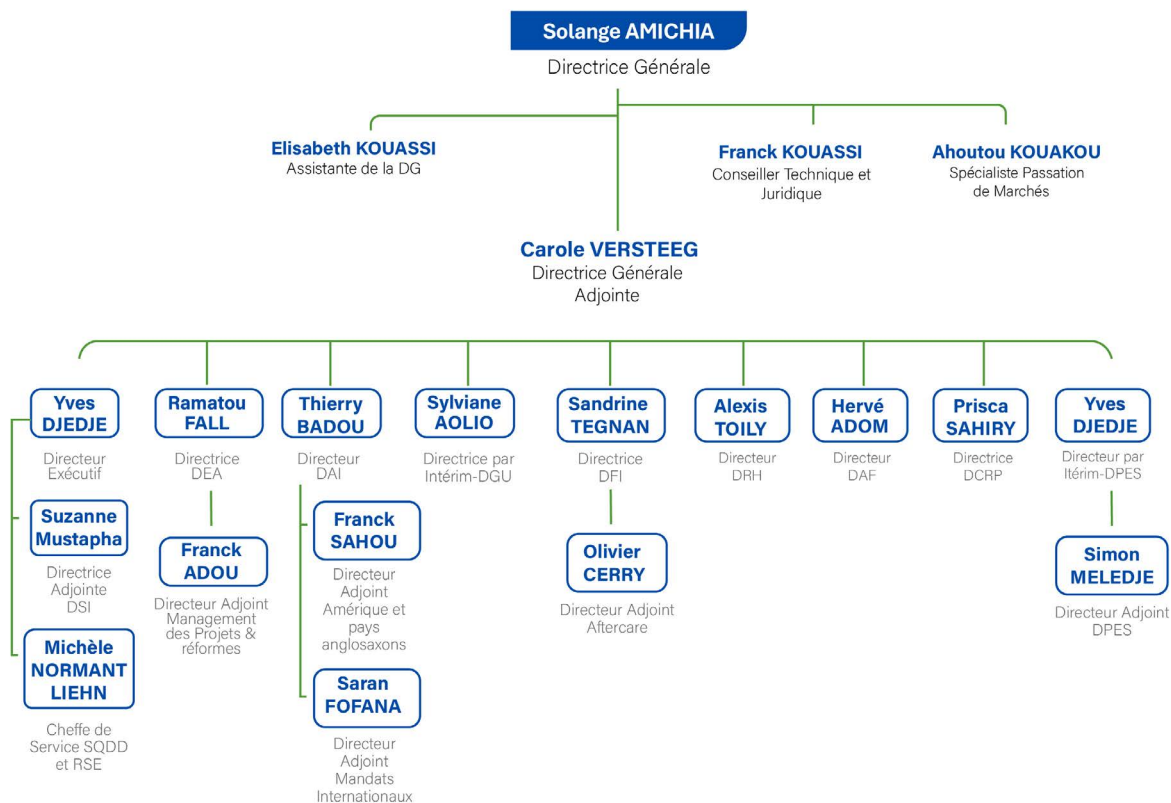
• Sessions du CODIR

Au cours de l'exercice 2025, la Direction Générale a tenu quatre sessions du Comité de Direction les 08 avril, 23 mai, 23 septembre, 06 novembre 2025.



GOUVERNANCE

Organigramme





1. CONTEXTE

I. CONTEXTE

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique international marqué par des incertitudes persistantes liées aux tensions géopolitiques, aux fluctuations des prix des matières premières et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Dans ce cadre, les flux mondiaux d'Investissements Directs Étrangers (IDE) demeurent sélectifs et s'orientent davantage vers les économies présentant des fondamentaux macroéconomiques solides, une stabilité institutionnelle et un environnement des affaires favorable.

À l'échelle régionale, l'Afrique de l'Ouest conserve un potentiel économique important malgré certaines instabilités dans la zone sahélienne. La région continue d'enregistrer une dynamique de croissance positive, estimée autour de 4 %, soutenue par le développement des infrastructures, l'essor des industries extractives et énergétiques ainsi que par la progression de l'agro-industrie et des services. Dans cette dynamique, l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) demeure un cadre structurant de stabilité macroéconomique et d'intégration économique.

Dans cet environnement international et régional, la Côte d'Ivoire confirme



son positionnement comme l'un des principaux moteurs de croissance de la sous-région. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est estimée à 6,5 % en 2025, tandis que le PIB nominal dépasse pour la première fois le seuil de 100 milliards de dollars. Les perspectives demeurent favorables avec une croissance projetée autour de 6,7 % sur la période 2026-2030. Première économie de l'UEMOA et deuxième économie de la CEDEAO après le Nigéria, la Côte d'Ivoire s'impose également comme un hub commercial régional, concentrant près de 40 % du commerce de l'Afrique de l'Ouest.

Cette dynamique est soutenue par la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-

I. CONTEXTE

2025, qui prévoit un volume global d'investissements d'environ 59 000 milliards de FCFA, dont 74 % attendus du secteur privé.

Dans ce contexte, le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) joue un rôle central dans la promotion, la facilitation et l'accompagnement des investissements privés. Sur la période 2021-2025, le CEPICI a mobilisé, à travers le Code des investissements, 4 242 milliards de FCFA d'investissements privés, soit

66 % de l'objectif fixé dans le cadre du PND, estimé à 6 400 milliards de FCFA. Les investissements privés agréés par le CEPICI en 2025 s'élèvent à 812,6 milliards de FCFA, confirmant la contribution de l'institution au renforcement de l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire et à la transformation structurelle de l'économie nationale.

Le présent rapport fait l'économie des principales réalisations du CEPICI au cours de l'exercice 2025.





2. OBJECTIFS VISÉS

II. OBJECTIFS VISÉS

a. Axes d'interventions du PSPI 2022 - 2025

Les actions du CEPICI s'articulent autour de trois axes majeurs inscrits au Plan Stratégique de Promotion des Investissements (PSPI 2022-2025). Il s'agit de :

1. Amélioration de la performance du Guichet Unique des Formalités d'Entreprises;

2. Renforcement du climat des affaires pour accroître la compétitivité du secteur privé et améliorer les scores de la Côte d'Ivoire aux indices internationaux d'évaluation du climat des affaires;

3. Ciblage sectoriel et géographique pour la mobilisation des investissements privés, notamment les IDE.

b. Objectifs de l'exercice 2025

Au titre de l'exercice 2025, les objectifs quantitatifs suivant ont été fixés par la Directrice Générale. Il s'agit de :

- L'amélioration des performances de la Côte d'Ivoire à l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique ;
-La mobilisation d'intentions d'investissements concrets à hauteur

de 5000 milliards de FCFA ;
-La mobilisation de 1500 milliards d'investissements agréés ;
-La création d'entreprise en 24h ;
-La réalisation de la réforme institutionnelle du CEPICI.





3. FLUX D'IDE EN CÔTE D'IVOIRE ET CONTRIBUTIONS DU CEPICI AU PND

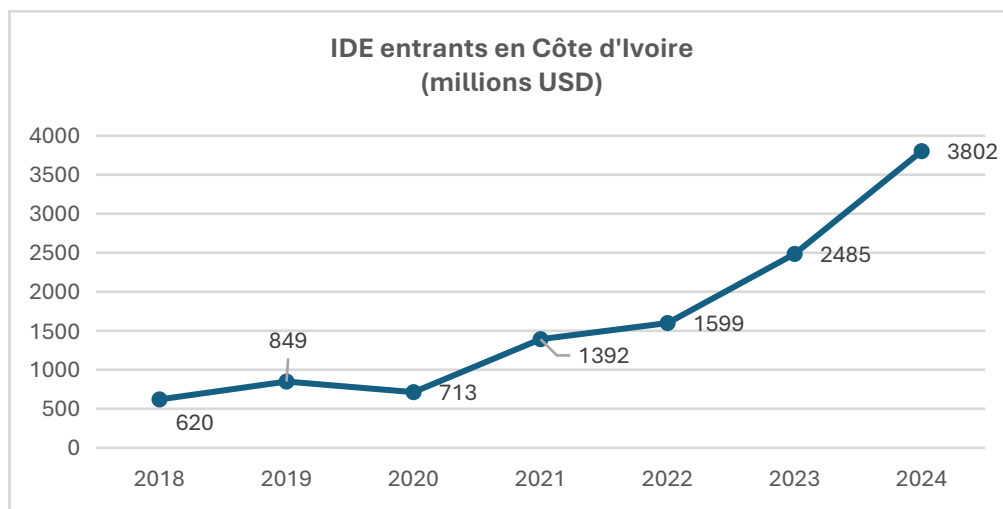
III.FLUX D'IDE EN CÔTE D'IVOIRE ET CONTRIBUTIONS DU CEPICI AU PND

Flux d'IDE en Côte d'Ivoire

Selon le Rapport 2025 sur l'investissement dans le monde publié par ONU Commerce et Développement (ex-CNUCED), la conjoncture internationale a été marquée en 2024 par une progression de 4 % des investissements directs étrangers (IDE) mondiaux. S'inscrivant dans cette dynamique, la Côte d'Ivoire a

capté 3,8 milliards USD de flux au cours de l'exercice 2024. Sur la période 2021-2024, le volume cumulé des IDE s'établit ainsi à 9,278 milliards FCFA, portés par un taux de croissance annuel moyen soutenu de 28,56 %. Le graphique ci-après illustre la trajectoire des flux entrants sur la période 2018-2025.

Graphique 1 : Evolution des IDE entrants en Côte d'Ivoire de 2018 à 2024



Source : CNUCED, Rapport sur les Investissements dans le monde 2025

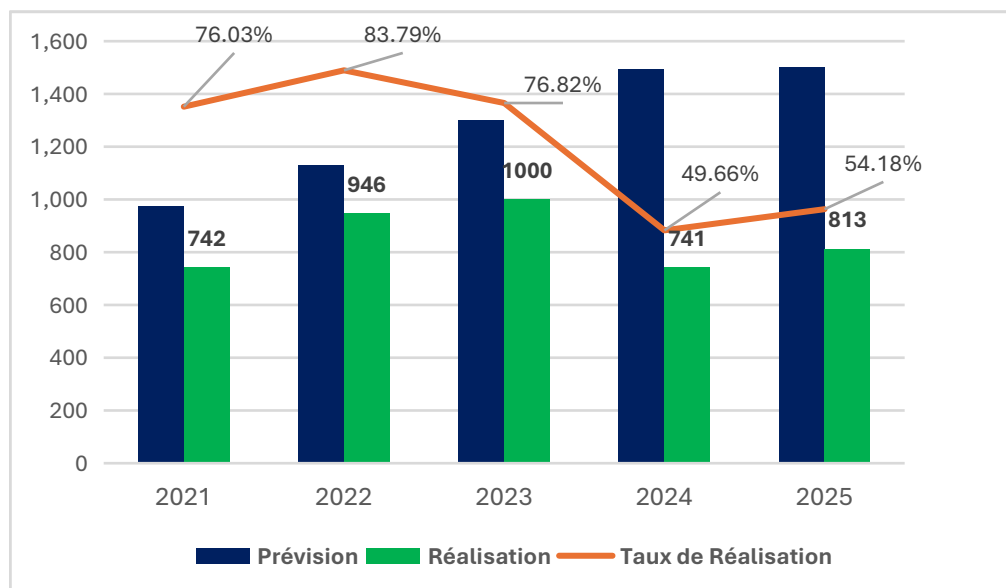
III.FLUX D'IDE EN CÔTE D'IVOIRE ET CONTRIBUTIONS DU CEPICI AU PND

Contribution du CEPICI au PND 2021 - 2025

Sur un objectif de mobilisation de 6 400 milliards FCFA d'investissements privés assigné dans le cadre du PND 2021-2025, le CEPICI a mobilisé par le truchement du Code des Investissements, un

volume de 4 242 milliards FCFA. Cette performance représente un taux de réalisation de 66 % par rapport aux cibles fixées par ledit plan, ainsi que l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 2 : Contribution du CEPICI à la réalisation des Objectifs du PND 2021 – 2025



Source : CEPICI



4. ÉTAT DE RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025

IV. ÉTAT DE RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025

Le présent rapport annuel d'exécution analyse les résultats obtenus au regard des objectifs 2025 du PSPI 20202025, complétés par une présentation consolidée des activités réalisées.

Tableau 2 : Etat de réalisation des principaux indicateurs clés de performance de l'exercice 2025

Indicateurs	Cible	Réalisé	Taux
Textes et documents de la réforme institutionnelle adoptés et disponibles	95%	50%	53%
Mobilisation d'intentions (milliards FCFA)	5 000	5 108	102 %
Investissements agréés (milliards FCFA)	1 500	812,67	54 %
Création d'entreprise en 24h (jour)	1	8,8	11%
Agenda des réformes finalisé	1	1	100 %
Rang de la Côte d'Ivoire à l'Indice Ibrahim pour la Gouvernance en Afrique	13è	16è (rapport 2024)	62%

Source : CEPICI

La réforme institutionnelle du CEPICI étant tributaire d'un diagnostic approfondi, de benchmarks et de recommandations préalables à la révision du décret de l'institution, l'exercice 2025 a été prioritairement consacré à la définition d'un nouveau modèle économique.

L'aboutissement de ces réflexions a conduit à la formulation d'une orientation stratégique dénommée « CEPICI optimisé », soumise à l'approbation du Conseil de Gestion. Ce paradigme préconise notamment :

- Le renforcement du mandat institutionnel et du statut juridique du CEPICI ;

IV. ÉTAT DE RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025

- La rationalisation du dispositif d'accompagnement des investisseurs ;
- La digitalisation intégrale des outils de pilotage et de suivi du parcours de l'investisseur ;
- Le renforcement du capital humain de l'institution ;
- L'accroissement de ses capacités de mobilisation de ressources financières.

La finalisation du décret révisé interviendra au terme des travaux de la Task Force interministérielle chargée de l'opérationnalisation de ce modèle.

S'agissant de la promotion des investissements, les initiatives déployées, dont l'économie est ultérieurement détaillée, ont permis de surpasser les prévisions initiales avec un taux de réalisation de 102 %. À l'inverse, les objectifs relatifs aux agréments à l'investissement n'ont été atteints qu'à hauteur de 54 %, totalisant 812,67 milliards de FCFA sur une cible de 1 500 milliards. Cette performance en deçà des attentes s'explique par la faible disponibilité du foncier industriel, le stade de maturité des projets, la fragmentation de l'écosystème d'investissement et les aléas de la conjoncture mondiale. Les contraintes structurelles entravant l'investissement en Côte d'Ivoire font l'objet d'un développement spécifique dans les sections suivantes.



En matière de création d'entreprises, le délai moyen de traitement en ligne s'est établi à 8,8 jours au cours de l'exercice 2025, s'écartant de l'objectif de célérité fixé à 24 heures. Ce retard est imputable à une avarie majeure ayant affecté le système d'immatriculation. Toutefois, les mesures techniques et opérationnelles d'urgence ont permis de résorber le stock de dossiers accumulés et de rétablir la fluidité du service.

Enfin, l'analyse de plusieurs indices internationaux d'évaluation du climat des affaires, notamment l'indice Mo Ibrahim, Business Ready et l'indice de perception de la corruption, révèle une certaine érosion ou une stagnation des performances de la Côte d'Ivoire entre 2024 et 2025. Ces évolutions nuancées

IV. ÉTAT DE RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025



mettent en exergue un essoufflement de la dynamique des réformes structurelles d'amélioration du climat des affaires.

Plus précisément, la revue du rapport 2024² de la Fondation Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique classe la Côte d'Ivoire au 16^e rang avec un score de 56,7/100, s'écartant de l'objectif initial de 13^e de l'exercice 2025. Parallèlement, le pays enregistre un fléchissement de sept rangs au classement à l'indice de perception de la corruption en passant de la 69^e place (score de 45/100) en 2024 au 76^e rang en 2025, (score de 43/100).

À l'inverse, l'évaluation Business Ready de la Banque mondiale, témoigne d'une résilience relative. Avec un score de 54,43/100 en 2025, la Côte d'Ivoire se maintient dans le «Top 10» africain,

affichant une progression modérée de son score moyen de +1,49 point.

Ce tableau contrasté est toutefois tempéré par la solidité de la signature souveraine du pays sur les marchés financiers. En décembre 2025, l'agence Fitch Ratings a rehaussé la note de la Côte d'Ivoire de « BB- » à « BB », assortie d'une perspective stable. Ce relèvement consacre le pays comme l'une des références de crédit les plus robustes en Afrique subsaharienne. Parallèlement, l'agence Standard & Poor's a réaffirmé en novembre 2025 sa notation de « BB » (long terme) et « B » (court terme), confirmant ainsi la confiance renouvelée des institutions financières internationales envers la trajectoire macroéconomique ivoirienne.

² La fondation Mo Ibrahim n'a pas encore publié le Rapport de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique 2025



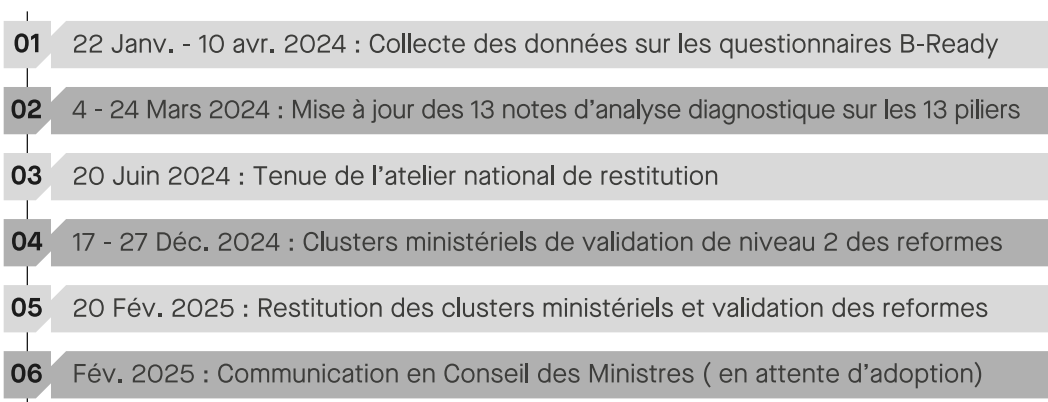
5. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

5.1 Amélioration du Climat des affaires

Les accomplissements majeurs du CEPICI en faveur de l'amélioration du climat des affaires de la période 2024-2025 portent sur la préparation et la finalisation de l'Agenda des Réformes 2026-2028 d'amélioration du climat des affaires. L'illustration ci-après présente les principales les activités réalisées.

Graphique 3 : Principales étapes de finalisation de l'Agenda des réformes 2026 – 2028 d'amélioration du climat des affaires



Source : CEPICI

Ce programme comprend 37 projets et 109 mesures de réformes formulées pour adresser 134 problématiques et contraintes entravant la compétitivité du secteur privé identifiés. Il est structuré autour de 3 axes stratégiques, à savoir :

- Accroître la compétitivité du secteur privé
- Accroître la compétitivité des TPE/PME/PMI
- Améliorer les scores de la Côte d'Ivoire aux indices internationaux d'évaluation du climat des affaires.

V.PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

L'agenda des réformes se décline en outre autour de 13 piliers présentés par le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Piliers de l'Agenda des Réformes 2026-2028 d'amélioration du climat des affaires

N°	Piliers de l'Agenda	Thématiques B-Ready
1	Sécurité	N/A
2	Infrastructures	N/A
3	Gouvernance	N/A
4	Appui à l'investissement	Création d'entreprises
5	Accès au foncier	Implantation des entreprises
6	Capital humain	Emploi
7	Efficacité et redevabilité de l'Administration	Services d'utilité publique
8	Commerce intérieur	Marchés et concurrence
9	Commerce extérieur	Commerce international
10	Système fiscal et social	Fiscalité
11	Dette et solvabilité	N/A
12	Système bancaire et financier	Services financiers
13	Sécurité juridique et judiciaire	-Règlement des litiges -Insolvabilité des entreprises

Source : CEPICI

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

5.2 Promotion des investissements

Sous l'impulsion de sa stratégie de promotion des investissements, le CEPICI a intensifié au cours de l'exercice 2025, des initiatives de rayonnement à l'endroit des investisseurs nationaux et internationaux.

• Evènements majeurs de promotion de l'investissement privé

L'institution a orchestré ou contribué à l'organisation de plusieurs événements d'envergure, dont les faits saillants sont déclinés ci-après.

Africa CEO Forum

La participation à l'édition 2025 de Africa CEO Forum s'est distinguée par l'organisation d'un side event « Investir en Côte d'Ivoire », ponctué de rencontres B2B, des deals rooms et l'animation du stand Côte d'Ivoire. Cette participation ayant permis de renforcer la visibilité du pays et de nouer des partenariats stratégiques, notamment à travers la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec le Groupe Duval pour la réalisation de deux projets structurants.



Forum d'affaires Côte d'Ivoire–Gabon

Cette dynamique de promotion a été renforcée par la co-organisation et la participation 18 et 19 novembre 2025 au Forum d'Affaires Côte d'Ivoire–Gabon (FACIGA). Le Forum a été marqué par un panel ministériel et une présentation conjointe des opportunités d'investissement menée de concert avec l'ANPI-Gabon.



V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Roadshow Diaspora Europe 2025

Le CEPICI a organisé et déployé sur le continent européen, un Roadshow Diaspora Europe 2025 à Paris, Lyon et Bruxelles, se faisant accompagner par avec des partenaires locaux des secteurs du conseil, des finances, de la Banque, de l'assurance, de l'immobilier et des VTC.



Roadshow Exposition Universelle OSAKA 2025

Le CEPICI a marqué de sa présence l'Exposition Universelle d'Osaka 2025 au Japon, en co-organisant un forum économique lors de la semaine nationale consacrée à la Côte d'Ivoire.

Roadshow Asie 2025 au Japon

Enfin, le déploiement du Roadshow Asie 2025, principalement au Japon, en marge de la TICAD 9, en Corée du Sud et à Singapour, en marge de l'Africa Singapore Business Forum (ASBF), illustre la volonté du pays de diversifier les partenariats et de renforcer l'attractivité de la Côte d'Ivoire auprès des investisseurs internationaux.



V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

• Promotion des opportunités d'investissement des collectivités territoriales

Au cours de l'exercice 2025, le CEPICI a conduit en collaboration avec les autorités des collectivités territoriales concernées trois (3) Forums Invest In de promotion des opportunités d'investissements dans les Districts Autonomes de Denguélé, des Savanes et de la Vallée du Bandaman.

Le Forum Invest In Denguélé organisé du 25 au 27 avril 2026 à Odienné a permis de valoriser les potentialités économiques du District, notamment dans l'agriculture (riz, anacarde), les mines et le tourisme. Un portefeuille de 66 projets évalués à 1 650 milliards FCFA a été présenté aux investisseurs, avec des intentions d'investissement estimées à 559,7 milliards FCFA.



Le Forum Invest in Vallée du Bandama, quant à lui organisé à Bouaké du 18 au 19 septembre 2025, a visé le renforcement du rôle des zones intermédiaires dans le développement économique national. Les opportunités d'investissement portent principalement sur la transformation agro-industrielle, le transport, la culture et le tourisme, en s'appuyant sur la position de carrefour stratégique de la région. Le portefeuille comprend 36 projets.

Les intentions d'investissement enregistrées, estimées à 56 milliards FCFA, reflètent un intérêt croissant pour les pôles économiques de l'intérieur.



V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Le Forum Invest in Savanes, tenu du 26 au 27 septembre 2025 à Korhogo, ce forum qui s'inscrit dans la dynamique de promotion des zones à fort potentiel économique du Nord a permis de mettre en exergue des opportunités d'investissement dans les secteurs de l'agro-industrie, de l'énergie, des infrastructures, de l'éducation et du numérique, portées par un portefeuille de 38 projets, d'un montant estimé de 942 milliards FCFA, traduisent un fort intérêt des investisseurs pour cette région.



• Ouverture du Bureau régional de Bouaké

Conformément à sa stratégie de proximité avec les opérateurs économiques, le CEPICI a franchi une étape importante le 17 septembre 2025 avec l'inauguration de son Bureau Régional à Bouaké. Cette ouverture répond à l'impératif de dynamiser l'investissement privé dans les régions, en offrant aux opérateurs économiques du centre et du nord du pays un accès direct à l'ensemble des services de l'institution.



V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Mandats internationaux du CEPICI

A l'issue de son Assemblée Générale Ordinaire, le 3 octobre 2025, Le Réseau des Agences de Promotion de l'UEMOA (RAPI-UEMOA), a porté Mme Solange AMICHIA, Directrice Générale du CEPICI à la Présidence du Réseau pour une mandature de 3 ans. Le mandat de Mme AMICHIA à la tête du RAPI-UEMOA s'inscrit sous l'égide d'une stratégie de promotion d'un développement fondé sur la valorisation des avantages comparatifs compétitifs, le renforcement du positionnement du RAPI-UEMOA en

tant que destination d'investissement crédible et compétitive à l'échelle internationale.

Cette stratégie prévoit en outre, l'organisation d'un forum d'affaires « investir dans l'UEMOA », le renforcement des missions de benchmark dans l'espace UEMOA et des capacités des agents des APIs membres, ainsi que la mise en place d'une bourse de projets commune visant à constituer un portefeuille régional attractif et cohérent.

Attractivité du pays

Les initiatives de promotion de l'investissement en Côte d'Ivoire contribuent à susciter un dynamisme accru des flux de visite, tant des délégations nationales qu'internationales au CEPICI. Elles se traduisent également par une intensification de la fréquentation du Guichet Unique de formalités d'Entreprise. Parallèlement, l'institution fait l'objet d'une audience croissante sur ses plateformes numériques (Facebook, LinkedIn, X, etc.).

De manière concrète, le volume de délégations accueillies au CEPICI est passé de 189 en 2024 à 192 en 2025. Le GUFÉ a, pour sa part, enregistré une progression remarquable de 65 000 visites au Guichet. Enfin, la présence digitale sur les réseaux sociaux de l'institution témoigne d'une trajectoire ascendante, avec une progression de +3 767 usagers, portant ainsi le nombre de visiteurs en ligne de 57 233 à plus de 61 000, tel illustré par le tableau ci-après.

V.PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Tableau 4 : Indicateurs d'attractivité du pays

Indicateurs	2024	2025	Variation
Délégations reçues au CEPICI	189	192	+3
Fréquentation du Guichet unique	50 000	65 000	+15 000
Canaux digitaux	57 233	61 000	+ 3 767

Source : CEPICI

5.3 Intentions d'investissements

Pour l'exercice 2025, le volume des intentions d'investissements se chiffre à 5108 milliards de FCFA répartis sur par 115 projets, contre 9925 milliards en 2024 portés par 130 projets, soit une régression de 48,53%. Contrairement à l'exercice 2024 marqué par l'émergence de manifestations d'intérêt pour des projets structurants[Projets structurants d'un montant cumulé de 4400 milliards de FCFA, dont la construction de la cité olympique d'Ebimpé estimé à 1800 milliards de dollars et plusieurs projets dans le BTP, dont la construction de villes nouvelles et de port à Dabou (2600 milliards de FCFA)], l'exercice 2025 est davantage marqué par des projets privés aux ambitions plus modestes. Ces projets sont naturellement de moindre envergure que les projets structurants.



Sur l'ensemble du portefeuille 2025, huit (8) projets d'une valeur cumulée de 2084 milliards, à un niveau de maturité avancé, présentent des perspectives favorables à l'obtention d'un agrément à l'investissement en 2026, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Tableau 5 : Liste des projets matures susceptibles d'être agréés en 2026

N°	Libellé du projet	Montant (Milliards FCFA)
1	Projet agropastoral de création d'une ferme laitière et d'un complexe agro-industriel sur 5000 ha (64000 vaches)	700
2	Projet de création d'une usine de transformation du CNSL et d'une nouvelle usine soit à Bouaké ou Yamoussoukro	90
3	Projet de création d'une zone franche industrielle à PK24	350
4	Projet de production de centrale solaire à Bondoukou	75
5	Projet de production d'électricité à partir de la biomasse de cacao	225
6	Projet de construction d'une exploitation d'énergies renouvelables à Touba et Lobia	160
7	Projet de Production de bio carburant, de production d'électricité et de matériaux de constructions (pavés à partir de déchets solides et aménagés) à Dabou	244
8	Projet d'assemblage de véhicules et de commercialisation	240
	Total	2 084

Source : CEPICI

³ Projets structurants d'un montant cumulé de 4400 milliards de FCFA, dont la construction de la cité olympique d'Ebimpé estimé à 1800 milliards de dollars et plusieurs projets dans le BTP, dont la construction de villes nouvelles et de port à Dabou (2600 milliards de FCFA)

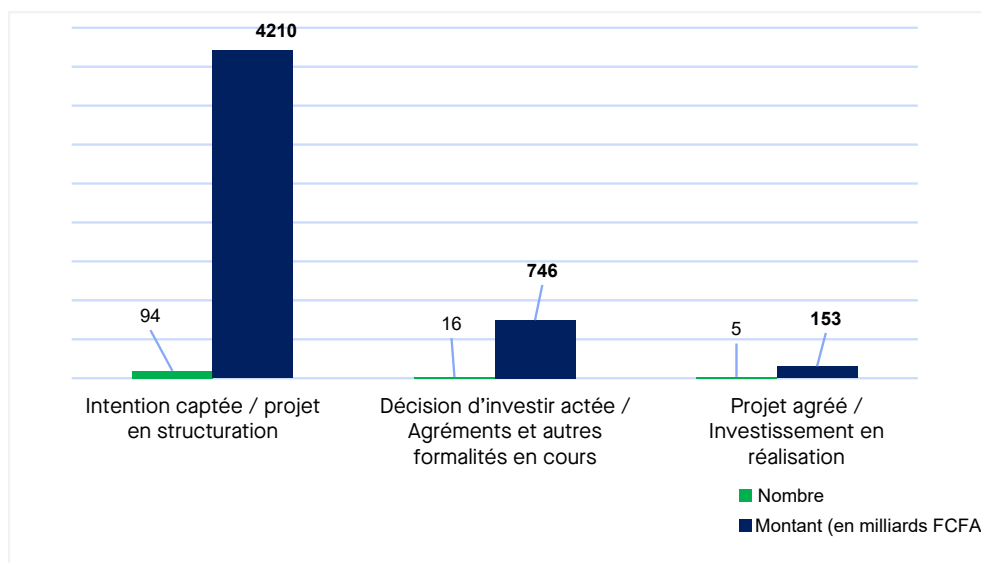
V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Répartition des intentions d'investissement selon la maturité des projets

Sur les 115 projets recensés au portefeuille en 2025, la majeure partie des intentions d'investissement en phase de conception ou de réalisation des études de faisabilité. Il s'agit de 94 projets, 81,74% du portefeuille, d'une valeur cumulée de 4210 milliards FCFA. En revanche, 16 projets, représentant 746 milliards de FCFA, ont atteint le stade de décision finales par les instances

de gouvernance de leurs entreprises respectives. Pour ces projets, les formalités administratives et celles liées à la demande d'agrément sont en cours de réalisation. La ventilation du nombre de projets et des investissements prévisionnels des projets, au regard de leur niveau de maturité, est présentée par le graphique ci-après. »

Graphique 4 : Répartition des intentions d'investissement selon la maturité des projets



Source : CEPICI

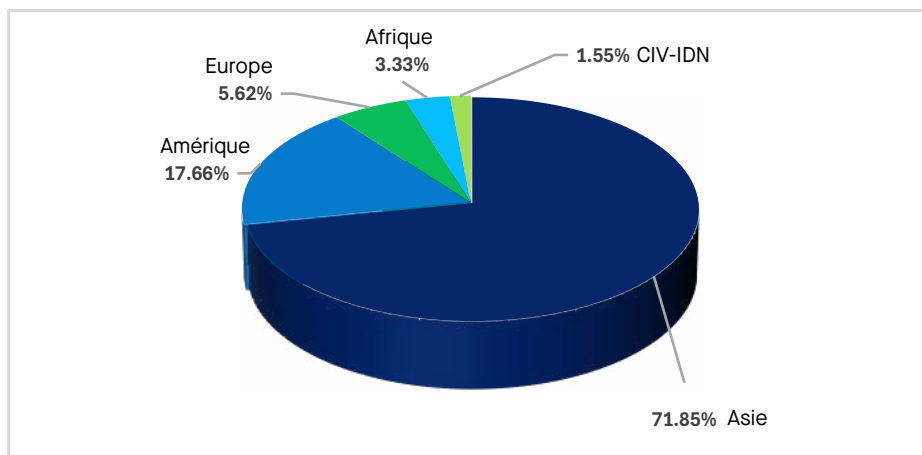
V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Répartition des intentions d'investissement par origine

L'examen de la ventilation des intentions d'investissement par zone géographique révèle une nette prédominance de l'intérêt des investisseurs d'Asie pour la Côte d'Ivoire, porté notamment par la Chine, le Vietnam, la Malaisie, l'Inde, etc. qui concentrent 71,85% des intentions. Viennent ensuite l'Amérique (17,66%) et l'Europe (5,62%). Pour sa part, le continent africain affiche des

intentions à hauteur de 170 milliards de FCFA, soit 3,33 % du volume total des intentions. Enfin, la contribution des Investissements Directs Nationaux (IDN) s'établit à 79 milliards FCFA, soit 1,55% des intentions d'investissement de l'année 2025, conformément aux données illustrées par le graphique ci-après.

Graphique 5 : Ventilation des intentions d'investissement par zone géographique



Source : CEPICI

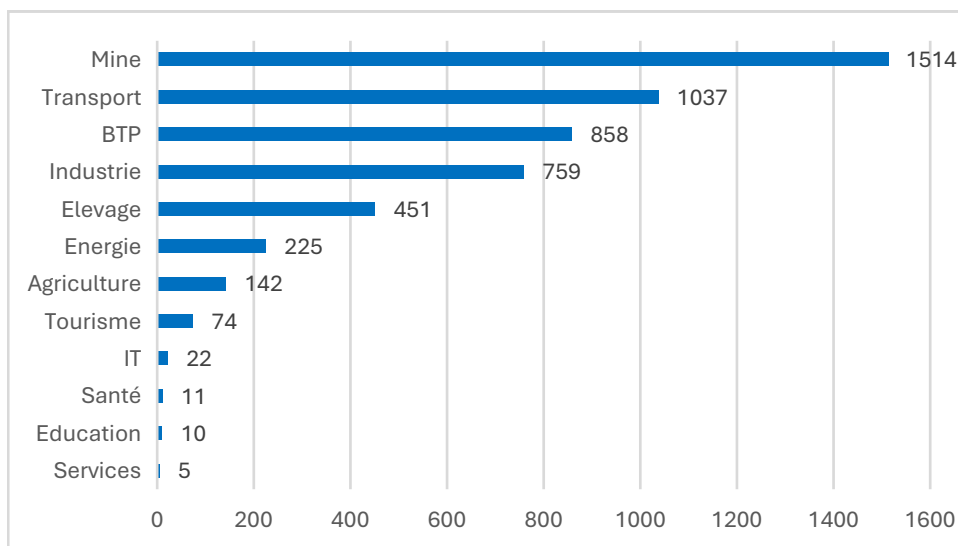
V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Répartition des intentions d'investissement par secteur

L'analyse de la ventilation sectorielle des intentions d'investissement relève un intérêt soutenu pour l'industrie minière, qui capte 1514 milliards d'intentions d'investissement suivi du secteur des transports avec 1037 milliards FCFA d'intentions. Outre ces secteurs prépondérants, l'attractivité de l'économie nationale s'étend au secteur

des BTP, dont le niveau d'intentions s'élève à 858 milliards FCFA, ainsi qu'au secteur industriel qui mobilise 759 milliards de FCFA d'intentions. Le graphique illustratif ci-après présente la répartition détaillée des intentions d'investissement du portefeuille 2025 par secteur d'activités.

Graphique 6 : Ventilation des intentions d'investissement par secteur d'activités



Source : CEPICI

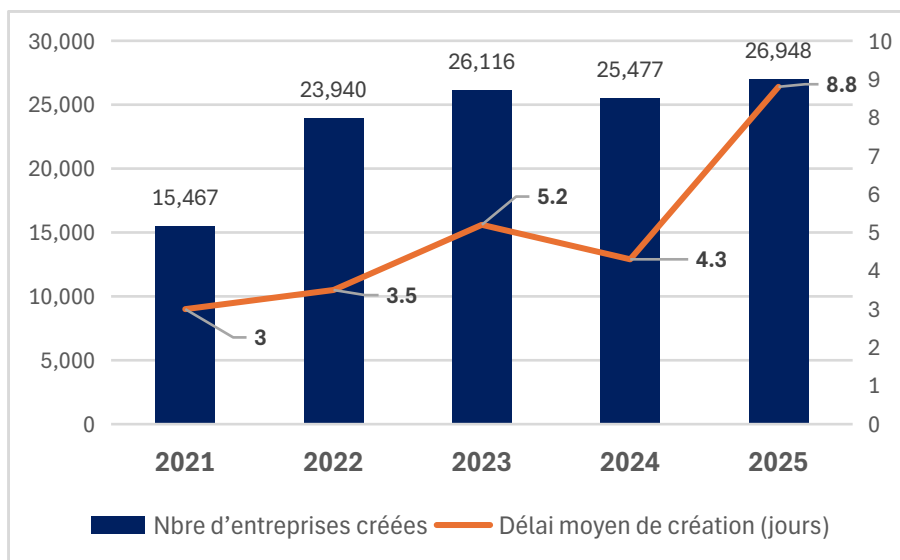
V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

5.4 Création d'entreprises

Au cours de l'exercice 2025, la dynamique de création d'entreprises s'est raffermie avec 26 948 entreprises constituées, soit une progression de 6 % par rapport à l'année précédente qui a enregistré 25 477 créations. Cette performance a toutefois été contrastée par un rallongement des délais de création d'entreprise en ligne, passés de 4,3 à 8,8 jours. La dégradation conjoncturelle

du délai de création résulte d'une avarie informatique majeure survenue en mars 2025, ayant généré un empilement de plus de 3 000 dossiers en instance. Sur la période du PND 2021 - 2025, La dynamique de création d'entreprises affiche une trajectoire ascendante, caractérisée par une croissance annuelle moyenne de 11,74% comme illustrée par le graphique ci-après.

Graphique 7 : Evolution du nombre d'entreprises créés et des délais de création sur la période 2021 - 2025



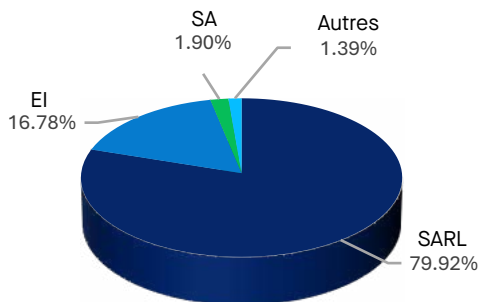
Source : CEPICI

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

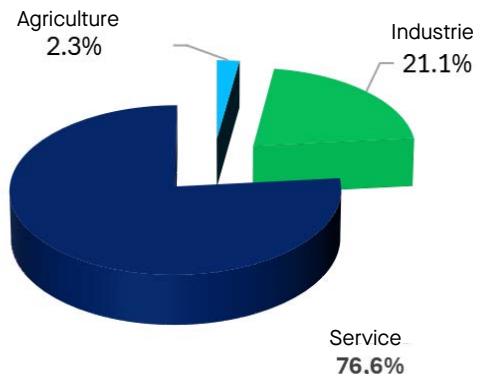
Bien que les efforts visant la maîtrise des délais n'aient pas encore permis d'infléchir la tendance de réduction des délais de création d'entreprise à 24h, les mesures correctives déployées pour résorber l'accumulation des dossiers de demande de création d'entreprise ont permis un regain d'amélioration, traduit par l'évolution substantielle de +19,83 points par rapport à l'exercice 2024, de l'indicateur « Efficacité Opérationnelle » de la thématique Création d'entreprise de l'indice B-Ready 2025.

Les analyses selon la forme juridique et les secteurs d'activités confirment les tendances observées au cours de l'année 2024. En effet, l'analyse selon la forme juridique met en évidence la prépondérance des créations de SARL (79,92% des entreprises créées), qui constitue la majeure partie des créations d'entreprises de l'exercice 2025. Cette tendance, déjà observée en 2024 comme souligné plus, corrobore la structure du tissu économique ivoirien, dont le volume demeure largement dominé par les entreprises de type SARL.

Graphique 8 : Répartition des entreprises créées par forme juridique



Graphique 9 : Répartition des entreprises créées par secteur



Source : CEPICI

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

L'analyse sectorielle de la création d'entreprise montre quant à elle la prédominance du secteur des services (76,6 % des entreprises créées), suivi du secteur industriel (21,1 % des créations), tandis que les créations d'entreprise dans le secteur primaire (2,3 %) demeurent marginales en raison notamment de la part prépondérante de l'informalité dans ce secteur ainsi que des contraintes foncières.

Enfin, l'absence de discrimination dans la fixation tant des coûts et que des délais de création d'entreprise d'une entreprise nationale ou étrangère, a valu à la Côte d'Ivoire, une évaluation favorable au dernier rapport de l'indice B-Ready publié par la Banque Mondiale, attestée par des notations honorables de 81,83/100 au titre de l'indicateur "Efficacité opérationnelle" et de 86,03 sur 100 au titre de l'indicateur "Cadre



réglementaire". En revanche, l'indicateur relatif aux « Services publics » avec un score de 41,22/100 demeure en deçà des attentes et constitue un point de vigilance et un axe d'amélioration prioritaire. Globalement, le score de la Côte d'Ivoire sur la thématique de la création d'entreprise affiche une progression notable de +5,87 points, s'établissant à 69,69/100 en 2025 contre 62,82 l'année précédente.

5.5 Agréments à l'investissement

Le volume des investissements agréés au titre de l'exercice 2025 s'établit à 812,67 milliards de FCFA, portés par un portefeuille de 154 projets. Cette performance devrait générer 5 910 emplois prévisionnels, marquant une progression notable par rapport à l'exercice 2024, qui affichait 741,46 milliards de FCFA pour 146 projets et 4 823 emplois. En comparaison annuelle,

ces indicateurs témoignent d'un dynamisme soutenu avec une croissance de 9,6 % des investissements agréés, une hausse de 5,48 % du nombre de projets et un bond significatif de 22,54% des créations d'emplois projetées. Le Tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de l'agrément à l'investissement.

V.PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Tableau 6 : Agréments à l'investissement en 2025

Indicateurs	2024	2025	Variation
Nombre d'entreprises agréées	146	154	5,48%
Montant des Investissements agréés (Milliards de FCFA)	741,46	812,67	9,6%
Nombre d'emplois prévisionnels	4 823	5910	22,54%

Source : CEPICI

Répartition des Investissements agréés par zone

À l'instar des tendances observées au cours de l'exercice précédent, la répartition géographique des investissements agréés en 2025 confirme la prédominance de l'implantation des projets dans la Zone A (District Autonome d'Abidjan). Celle-ci concentre un niveau d'investissements de 431,72 milliards de FCFA, soit 53,12 % du volume global, face à la zone B (250,31 milliards d'investissement, soit 30,80 %) et la Zone C avec un niveau d'investissements cumulés de 130,64 milliards (16,08 %).

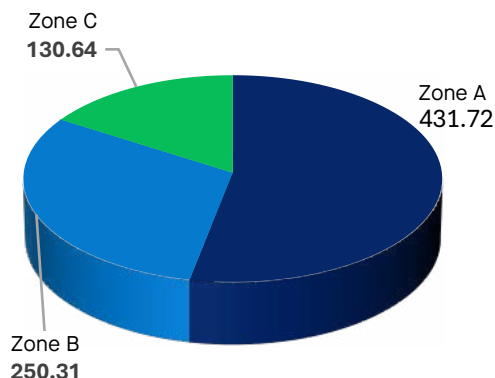
Il convient toutefois de souligner le dynamisme exceptionnel de la Zone B (Chefs-lieux de région, Grand-Bassam et Bonoua). En effet, cette zone a enregistré une progression fulgurante



de 150 % des investissements entre 2024 et 2025, portés essentiellement par deux gros projets.

V.PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Graphique 10 : Répartition des investissements agréés par zone



Source : CEPICI

Répartition des Investissements agréés par secteur

L'analyse sectorielle des investissements agréés révèle une nette prédominance des investissements dans le secteur des services avec une dynamique d'investissement s'établissant à 386,7 milliards de FCFA en 2025, contre 319,3 milliards FCFA en 2024, soit une progression notable de 21,11%. À l'inverse le secteur industriel essentiellement soutenu par les investissements majeurs de deux (2) sociétés en 2024 dans les sous-secteurs de la fabrication de produits chimiques, enregistre une légère érosion de l'activité de l'ordre de 3,62% entre 2024 et 2025. Cette inflexion pourrait s'expliquer



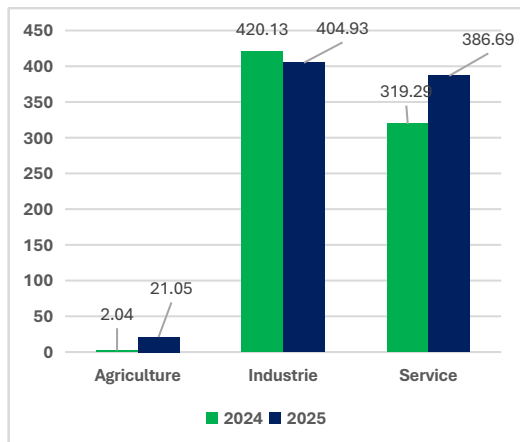
principalement par les difficultés persistantes liées à la disponibilité de terrains à usage industriel.

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Le secteur de l'agriculture quant à lui enregistre une croissance exceptionnelle de 931,86% sur la période biennale 2024-2025. Les flux dans le secteur sont passés de 2,04 milliards FCFA d'investissements agréés portés par 4 sociétés en 2024 à un niveau d'investissements de 21,05 milliards FCFA en 2025, portés par 13 sociétés. Ce bond significatif trouve son explication dans les facilités et incitations offertes

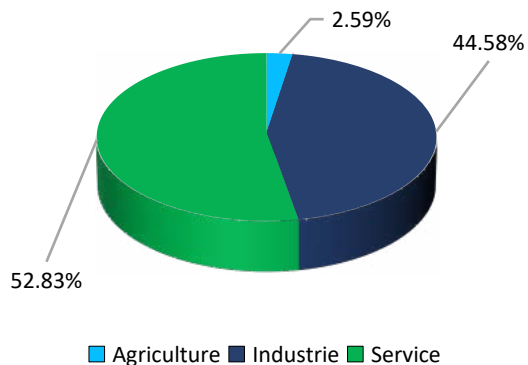
par le Code des investissements aux activités de la catégorie 1, notamment par l'exonération totale de droit de douane en zone C et d'importants avantages fiscaux octroyés. En effet, 10 des 13 entreprises dont les projets ont été agréés sont implantées en zone C. Les graphiques suivants illustrent la structure des investissements agréés par secteur d'activités.

Graphique 11 : Répartition des Investissements agréés par secteur



Source : CEPICI

Graphique 12 : Investissements par secteur en 2025



Répartition des Investissements agréés par nationalité

L'analyse de l'origine des capitaux consacre la Côte d'Ivoire au rang de premier investisseur, avec un volume de 411,85 milliards de FCFA, représentant

51 % des investissements globaux. Cette performance marque une progression substantielle de 35 % par rapport à 2024 qui a enregistré un niveau d'investissement

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

de 305,6 milliards de FCFA. Cette dynamique des investissements nationaux concerne principalement les secteurs de l'industrie, des BTP, des transports, de la logistique et de l'agriculture.

Cette tendance haussière pourrait s'expliquer par la promotion proactive des opportunités économiques au sein des collectivités territoriales, notamment via l'organisation, par le CEPICI en synergie avec les autorités locales, des forums régionaux « Invest In ». En outre, l'intensification en parallèle de la vulgarisation du Code des Investissements a permis de diffuser plus largement les mesures incitatives et les avantages fiscaux, captant ainsi un



spectre d'investisseurs de plus en plus étendu.

Tableau 7 : Top 3 des pays investisseurs

Année 2024 : 741,46 milliards FCFA
IDE: 41% / IDN: 59%

Année 2025 : 812,67 milliards FCFA
IDE: 49% / IDN: 51%

Côte d'Ivoire 59%

Côte d'Ivoire 51%

Top 3 IDE

1. Île Maurice : 18%
2. France : 7%
Singapour : 7%

Top 3 IDE

1. France : 21%
2. Chine : 7%
Singapour : 6%

Source : CEPICI

⁴ L'analyse porte sur la nationalité de l'investisseur

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Comme l'atteste l'illustration synthétique du ci-dessus, la Côte d'Ivoire conserve en 2025, son rang de premier investisseur, suivie par la France dont les engagements d'investissements s'élèvent à 170,5 milliards de FCFA, soit 21 % du volume global, permettant à la France de devancer l'Île Maurice qui occupait cette seconde place en 2024. Les flux d'investissements français sont principalement réalisés dans les secteurs du commerce (31%), des transports

5.6 Aftercare

Les services de la sous-direction de l'Aftercare (suivi et accompagnement post- investissement) au sein de la Direction de la Facilitation de l'Investissement ont la charge d'une part de la réception et de l'acheminement des demandes d'obtention des terrains à usage industriel des investisseurs à la Commission chargée de l'instruction de ces demandes et d'autre part de l'enregistrement et de la résolution des griefs formellement exprimés par les entreprises et les investisseurs installés.

Plus largement cette sous-direction dont la mission a pour finalité d'encourager le réinvestissement, a pour vocation à identifier, examiner et aider à la résolution des contraintes et difficultés conjoncturelles rencontrées par les

et entreposage (30 %), ainsi que dans l'hôtellerie-restauration (21%).

La Chine se positionne enfin en qualité de troisième plus grand investisseur en 2025 avec des flux cumulés d'investissements de 56,5 milliards FCFA, soit 7% du volume global des investissements chinois, dans les BTP (57%) ainsi que dans l'industrie chimique (20%).



investisseurs installés et reverser le cas échéant, les contraintes structurelles au programme de réformes d'amélioration du climat des affaires conduit par la Direction de l'Environnement des affaires.

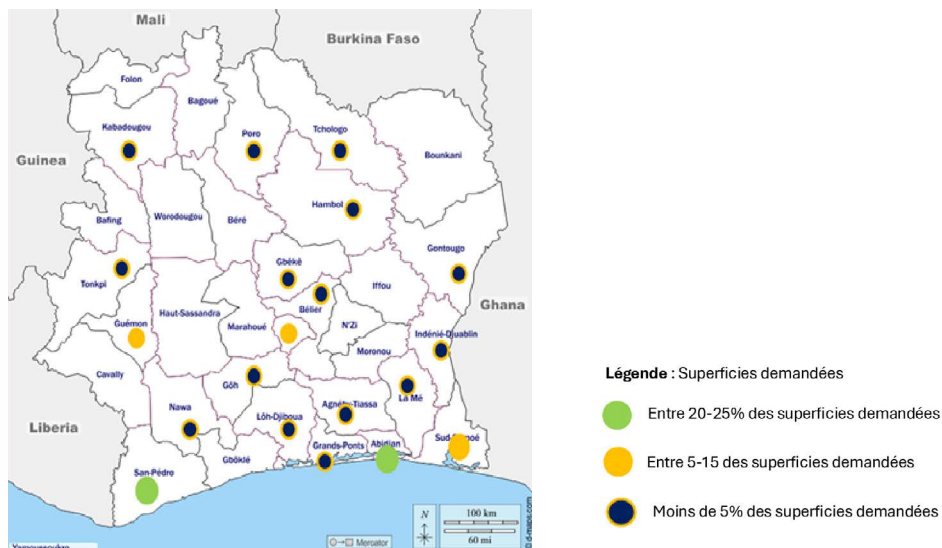
V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Demande de terrains à usage industriel

Au cours de l'exercice 2025, un nombre total de 128 demandes de terrains à usage industriel a été enregistré au CEPICI, représentant une superficie cumulée de plus de 3,68 millions de mètres carrés (m²), répartie sur l'ensemble du territoire national comme présentée par la figure ci-dessous. La demande de terrains à usage industriel est davantage prépondérante en zone B, soit 44,96% des demandes formulées et 69,99% des superficies sollicitées.



Graphique 13 : Répartition des demandes de terrains à usage industriel



Source : CEPICI

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Sur ce total de 128 demandes de terrains industriels aménagés, la Commission en charge de l'instruction de ces demandes n'a donné suite et validé que 15 demandes, représentant en superficie 147295 m². Le faible taux de réponse de 12% des demandes formulées et 4% des superficies demandées par les investisseurs met en évidence l'une des difficultés structurelles du parcours de l'investisseur confronté à un accès

limité à des terrains à usage industriel aménagé ou régulièrement équipé en VRD. Cette situation résulte du déphasage entre la mise à disposition de zones économiques et zones industrielles nécessaires à l'implantation des unités de production comparativement à la forte demande, engendrant de fait, un accroissement significatif des demandes hors zone industrielle.

Résolution des griefs formulés

Au cours de l'exercice 2025, les services de la sous-Direction de l'Aftercare ont réalisé des visites de terrain auprès de 170 entreprises sur l'ensemble du territoire national, principalement dans les secteurs des transports (36%), l'industrie (27%), l'agro-industrie (12%). Les entreprises visitées dans 62% des cas (105 entreprises) ont présenté au minimum une préoccupation ou un obstacle impactant l'implantation et/ou l'exploitation de leur activité. Les principaux griefs identifiés sont relatifs :

- au **cadre fiscal** (méconnaissance des procédures de reversement de la TVA suspendue, charges fiscales jugées élevées[50,1 % selon Total Tax and Contribution Rate - Banque Mondiale contre 21,7 pour les pays émergents],

nombre de contrôles fiscaux jugé élevé, etc.),

- à l'**accès aux terrains industriels** (mauvaise qualité et insuffisance des VRD (Voirie et Réseaux Divers) en zones industrielles, insuffisance de parcelles aménagées, difficultés d'obtention de titre de propriété hors zone industrielle, accès difficile à l'énergie et à l'eau dans certaines zones, etc.),

- à l'**obtention de l'agrément à l'investissement** (faible vulgarisation du Code des Investissements, complexité de la procédure de demande des avantages du code, coût jugé élevé de l'étude d'impact environnemental, etc.).

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Le tableau ci-dessous, présente synthétiquement les griefs formellement enregistrés par thématique.

Tableau 8 : Principaux griefs formellement enregistrés par thématique

N°	Thématiques	%	Principaux griefs enregistrés
1	Cadre fiscal	37%	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des procédures de reversement de la TVA suspendue - Charges fiscales jugées élevées : 50,1 % contre 21,7% pour les pays émergents (source Total Tax and Contribution Rate - Banque Mondiale) - Nombre de contrôles fiscaux jugé élevé
2	Mise en œuvre des avantages liés à l'agrément	33%	<ul style="list-style-type: none"> - Faible vulgarisation du code des investissements et procédures jugées complexes - Coût jugé élevé de l'étude d'impact environnemental
3	Accès aux terrains industriel	28%	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité et insuffisance des VRD en zones industrielles - Insuffisance de parcelles aménagées - Difficultés d'obtention de titre de propriété hors zones industrielles - Accès difficile à l'énergie et à l'eau dans certaines zones

Source : CEPICI

A contrario 38% des entreprises rencontrées (65), n'ont évoqué aucune contrainte majeure à l'implantation ou à l'exploitation de leur entreprise. Au total, le taux de résolution des griefs formellement exprimés par les entreprises se situe en 2025 à 94%.

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

Principales contraintes à l'investissement en Côte d'Ivoire

Les études réalisées au cours de l'exercice 2025 et antérieurement, qu'il s'agisse des travaux d'élaboration de l'agenda des réformes, du nouveau modèle économique du CEPICI ou des remontés des contraintes à l'investisseur par les services de l'Aftercare, ont permis de cartographier avec une précision notablement élevée, les principales contraintes à l'investissement en Côte d'Ivoire.

Ces contraintes sont réputées faire l'objet de présentation détaillée dans le Rapport sur l'Investissement privé en Côte d'Ivoire, dont la première publication est projetée pour le premier



trimestre de l'année 2027. Le présent rapport fait une brève présentation des sept (7) contraintes majeures à l'investissement privé en Côte d'Ivoire au 31 décembre 2025.

1. Un écosystème de l'investissement fragmenté

La perception de la complexité de l'écosystème de l'investissement en Côte d'Ivoire représente l'un des défis stratégiques prioritaires susceptibles d'altérer la compétitivité et l'attractivité du pays au profit de destinations concurrentes plus compétitives.

Cette complexité structurelle émane d'une fragmentation institutionnelle marquée par l'absence d'un interlocuteur principal et une multiplicité de points d'entrée (Présidence, Primature, ministères sectoriels, structures



spécialisées), sans obligation formelle de convergence vers le CEPICI. Cette architecture est en outre, caractérisée

50,1% selon Total Taxand Contribution Rate-Banque Mondiale contre 21,7 pour les pays émergents

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

par une multiplicité de procédures de validation et de délivrance des licences et autorisations administratives nécessaires à l'implantation opérationnelle de l'entreprise par de nombreuses structures publiques, entre autres le CEPICI, le CNP-PPP, la SOGEDI, l'ANDE, la DGI, la DGD, le GUPC, les ministères techniques et sectoriels, les collectivités territoriales, etc.

Par ailleurs, la complexité de l'écosystème de l'investissement est

entretenue par le chevauchement des missions et attributions de plusieurs structures intervenant dans la promotion, la facilitation, la structuration ou le suivi des investissements. En l'absence d'un mécanisme centralisé de coordination de ces interventions souvent menées dans une perspective sectorielle, l'investisseur se heurte à un parcours administratif fragmenté voire diffus et fragmenté préjudiciable à la célérité et à la compétitivité du climat des affaires dans le pays.

2. Un accès limité des investisseurs aux terrains industriels aménagés

L'écosystème de l'investissement en Côte d'Ivoire est en outre marqué par une faible disponibilité des terrains à usage industriels aménagés de VRD, entraînant un allongement des délais prévisionnels de réalisation de l'investissement agréé par le CEPICI.

Cette problématique d'un accès difficile aux terrains industriels est exacerbée par une inadéquation structurelle de l'offre foncière actuelle à la demande croissante de zones économiques spécialisées (Technopole, Agropoles, zone économique spéciale, zone Franche, logistique, etc.).

Ce déséquilibre prégnant constitue un défi majeur à la transformation structurelle

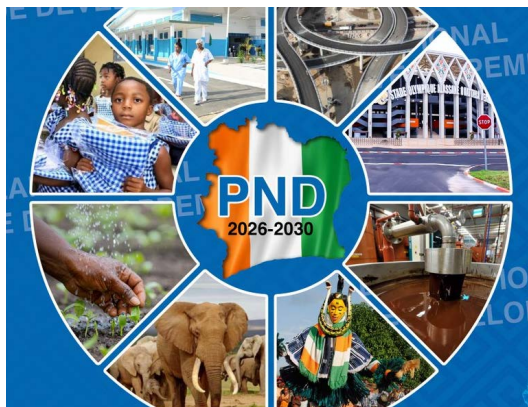


de l'économie par l'industrialisation. Elle se traduit notamment en termes d'absence de textes juridiques régissant ces zones économiques spécialisées et de disponibilité de réserves foncières.

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

5. Un décalage marqué entre les priorités stratégiques du PND et le Code des investissements

Bien que les mesures d'incitation fiscales et douanières prévues par le Code des investissements s'avèrent attractives, elles ne sont guère orientées vers la promotion des secteurs stratégiques de l'État, contrairement aux pratiques internationales prévalentes. De fait, parmi les sept pôles industriels stratégiques identifiés, seuls l'agro-industrie et le secteur pharmaceutique bénéficient d'un caractère prioritaire, tout en demeurant assujettis à un régime d'incitations sélectif. Dans cette optique, l'impératif de mettre en adéquation le dispositif incitatif avec les priorités sectorielles du Plan National de Développement (PND)



2026-2030 sous-tend la révision du Code des investissements programmée pour l'exercice 2026.

6. Une faible adéquation entre l'emploi productif et l'offre de capital humain

Malgré les efforts du Gouvernement en termes de professionnalisation du système éducatif et de formation et d'accroissement de l'employabilité des jeunes, les disparités persistantes entre l'offre d'emplois formels et la demande de compétences humaines par le secteur productif, continuent de constituer un défi structurel majeur du climat d'investissement de la Côte d'Ivoire. La capacité de l'État à substantiellement accroître l'employabilité des jeunes formés en adéquation avec la trajectoire de l'économie ivoirienne et des besoins exprimés par le secteur privé contribuera



à dynamiser la compétitivité du pays vis-à-vis de l'investissement privé et à accroître la productivité globale de l'économie.

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

7. Une absence de document cadre de Politique d'investissement

La Côte d'Ivoire ne s'est pas encore dotée d'un document formel relatif à sa Politique Nationale d'Investissement, lequel devait normalement succéder à l'Examen de la Politique d'Investissement (EPI) conduit en 2019 sous l'égide de la CNUCED. Toutefois, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a produit au cours de l'exercice 2025, un document "Cadre de l'investissement".



5.7 Contributions et impacts des entreprises agréées

Conformément aux dispositions de l'article 4, alinéa 3, de son décret de création, le CEPICI est investi de la mission d'élaborer et de déployer un dispositif de suivi-évaluation relatif aux investissements ayant bénéficié des incitations du Code des Investissements.

Ce mécanisme prévoit une analyse consolidée de la contribution et de l'impact économique des entreprises agréées. Cette évaluation intervient au terme de la phase de réalisation du projet, dans un délai maximal de quatre (4) ans suivant l'octroi du certificat d'agrément. L'analyse s'articule autour de plusieurs indicateurs stratégiques, notamment les recettes douanières, fiscales et sociales, les performances



à l'exportation, ainsi que l'apport au développement des filières locales.

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

• Contribution des entreprises agréées aux recettes douanières

L'examen des données douanières permet d'évaluer la contribution aux recettes publiques des entités ayant bénéficié d'un agrément en 2019. Sur la période triennale 2019-2021, les 242 entreprises soumises au dispositif de suivi-évaluation du CEPICI ont généré des recettes douanières cumulées s'élevant à 396 milliards de FCFA [Source : CEPICI, Rapport de Suivi-Evaluation des investissements agréés 2019 - 2021].

Parallèlement, l'État ivoirien, par le truchement des mesures d'incitation à l'investissement, a consenti un effort

financier de 93 milliards de FCFA sous forme d'exonérations, visant à favoriser l'importation de biens d'équipement productifs. Il en résulte un ratio d'efficience de 4,3 ; en d'autres termes, chaque franc de recette consenti par la puissance publique a induit plus de 4,3 francs de revenus douaniers directs. Cette dynamique, principalement portée par les projets d'extension d'activité et le secteur tertiaire, démontre qu'une stimulation ciblée de l'outil de production renforce durablement l'économie nationale tout en constituant un levier de croissance substantiel pour les finances de l'État.

• Contribution des entreprises agréées aux recettes fiscales

L'analyse des données fiscales relatives aux 242 entreprises agréées au titre de l'exercice 2019 révèle que ces dernières ont généré 178,7 milliards de FCFA de recettes fiscales, contre un volume d'incitations consentis par l'Etat s'élevant à 100 milliards de FCFA, dégageant ainsi un gain net de 78,7 milliards de FCFA pour le Trésor Public. Ces données démontrent un rendement fiscal positif des investissements agréés et confirment que les dispositifs d'incitation agissent comme un levier de mobilisation des ressources publiques,



infirmant l'idée qu'ils représenteraient une érosion des recettes de l'État.

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

• Contribution des entreprises agréées aux revenus sociaux

L'examen des données communiquées par la CNPS pour ce même échantillon d'entreprises révèle un volume de cotisations sociales s'élevant à 35 milliards de FCFA.

Ce montant atteste de leur contribution substantielle à la pérennité du système de protection sociale. Par ailleurs, ce niveau de cotisation reflète un degré élevé de respect des obligations sociales parmi les entreprises agréées.

De fait, la rigueur des conditions d'éligibilité au Code des Investissements favorise l'émergence d'entreprises structurées et socialement responsables.

5.8 Responsabilité Sociétale du Centre

Au cours de l'exercice 2025, le CEPICI a réaffirmé son engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à travers la réalisation de cinq initiatives majeures, articulées autour de l'éducation/sensibilisation et de la santé publique.

En premier lieu, l'institution a œuvré en faveur de la découverte du monde professionnel en accueillant, du 02 au 13 juin 2025, deux élèves du Lycée Maurice



Delafosse pour un stage d'immersion.

Cette immersion de deux semaines avait pour vocation d'initier ces lycéens aux réalités du monde du travail, les accompagnant ainsi dans l'affinement de leur projet d'orientation académique. En outre, le CEPICI s'est activement investi dans différentes campagnes nationales de sensibilisation à l'occasion d'Octobre Rose et de Novembre bleu.

Source: CEPICI, Rapport de Suivi-Evaluation des investissements agréés 2019

V. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CEPICI

• Octobre Rose

En effet, sous l'égide de Mme Carole VERSTEEG, Directrice Générale Adjointe, le CEPICI a menée dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein dénommé "Octobre Rose", du 21 et 22 octobre au CNRAO, une action de sensibilisation des femmes de 45 ans et plus, à la prévention et au dépistage précoce du cancer du sein. Grâce à des conditions tarifaires préférentielles, 88 examens de mammographie et des consultations médicales ont été réalisés à cette occasion. Dans la même dynamique de la campagne nationale "Octobre Rose", le CEPICI a pris part, le 9 octobre à l'Ivoire



Trade Center, Abidjan Cocody, à un atelier d'échanges et de sensibilisation sur les problématiques de genre et les inégalités professionnelles, organisé par EUROCHAM.

• Novembre bleu & dépistage du diabète

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne nationale de "Novembre bleu" portant sur la sensibilisation des hommes de 40 ans et plus au dépistage précoce du cancer de la prostate, le CEPICI a organisé, le 12 novembre 2025, en collaboration avec le Lions Club Abidjan Akoben au CNRAO, une journée dédiée à la sensibilisation et au dépistage du cancer de la prostate. Cette journée a été marquée par le dépistage de 49 hommes.

Enfin, à l'occasion de la Journée mondiale du diabète le 14 novembre 2025, l'institution a déployé une vaste campagne de dépistage sur les sites de Memanou, du Bélier et du GUFÉ au



bénéfice du personnel et des usagers du CEPICI. Cette activité conduite également en collaboration avec le Lions Club Abidjan Akoben, a enregistré plus de 220 dépistages.



6. RESSOURCES DU CENTRE

VI. RESSOURCES DU CENTRE

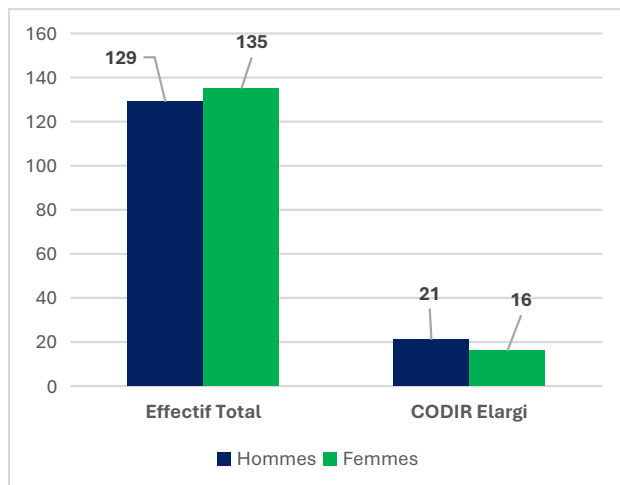
6.1 Ressources humaines

• Effectif du CEPICI

Au 31 décembre 2025, le CEPICI compte un effectif total de 264 personnes toutes catégories professionnelles confondues. L'analyse de la structure sociale de l'institution met en exergue une quasi-parité homme - femme. En effet, les effectifs se composent de 135 femmes, soit 51% de l'effectif total et de 129 hommes (49% de l'effectif total).

Cette quasi-parité du genre se reflète également au niveau des instances de direction. Le Comité de Direction (CODIR), placé sous l'autorité d'un binôme féminin composé d'une Directrice Générale et d'une Directrice Générale Adjointe, compte 7 femmes et de 6 hommes.

Graphique 14 : Structure des effectifs du CEPICI selon le genre



Source : CEPICI

En outre, cette structure des effectifs sensible au genre se reflète dans les proportions similaires au niveau du Comité de Direction Elargi qui compte 16 femmes (43% de l'effectif) et 21 hommes, soit 57% du CODIR élargi.

L'analyse de la configuration socioprofessionnelle de l'institution révèle que le CEPICI, en raison de sa mission de conseil, d'accompagnement et de facilitation dispose d'une structure

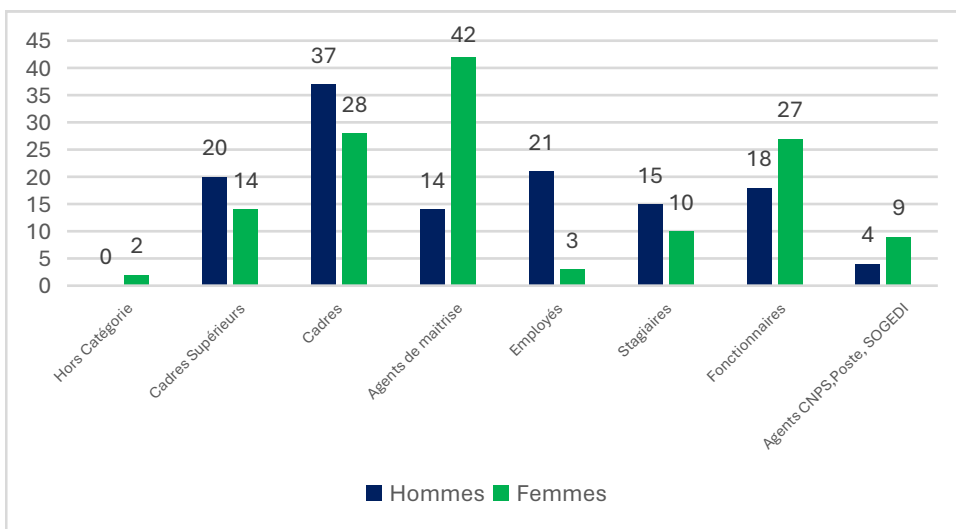
intensive en travaux intellectuels et d'expertise technique portés par 38% de cadres (cadres supérieurs et cadres). Cette proportion inclut l'encadrement qui représente 14% de

VI. RESSOURCES DU CENTRE

l'effectif total. Le segment du socle opérationnel regroupant les employés, agents de maîtrise et stagiaires emporte 40 % de l'effectif total. En outre, le CEPICI en tant qu'EPN intègre des fonctionnaires à hauteur de 17 % de son

effectif et sait mobiliser des effectifs avec ses partenaires stratégiques. En effet, l'institution compte 5 % d'agents mis à disposition par ses partenaires stratégiques, à savoir la CNPS, La Poste CI et la SOGEDI.

Graphique 15 : Configuration socioprofessionnelle du CEPICI au 31 décembre 2025



Source : CEPICI

Par ailleurs, l'examen de la nature des engagements signés par l'institution révèle que la politique de l'emploi du CEPICI s'inscrit dans le respect des standards de l'Organisation Internationale du Travail relatifs au travail décent, stable et pérenne. En effet, plus de 75% du personnel bénéficie d'une sécurité contractuelle ; des emplois stables et pérennes. Ils comprennent notamment 53% de contrats à durée

indéterminé dont 51% chez les femmes et 55% chez les hommes et 17% de contrats publics. Les contrats à durée déterminée (CDD) et les stages représentent respectivement 15% et 9% des engagements contractuels signés par la Directrice Générale du CEPICI. Le ci-dessous présente la structure de l'emploi au CEPICI suivant la nature du contrat.

VI. RESSOURCES DU CENTRE

Tableau 9 : Structure des effectifs selon la nature du Contrat

Nature du contrat	Hommes		Femmes		Effectif Total	
	Frqce ⁷	%	Frqce	%	Frqce	%
CDI	71	55%	69	51%	140	53%
CDD	25	19%	15	11%	40	15%
Stage	10	8%	15	11%	25	9%
Fonctionnaire	18	14%	27	20%	45	17%
Agents CNPS, Poste, SOGEDI	4	3%	9	7%	13	5%
Consultant	1	1%	0	0%	1	0%
Total	129	100%	135	100%	264	100%

Source : CEPICI

L'analyse de la pyramide des âges met en évidence la prédominance marquée du personnel âgés de 30 à 45 ans qui représente 54% de l'effectif total, caractérisé par une quasi-homogénéité dans la répartition entre les hommes (53 %) et les femmes (54 %). Le dynamisme de cette force vive, permet à l'institution de tirer un avantage en termes de stabilité, de pérennité et de maîtrise technique de ses équipes. Par ailleurs, la population des seniors des

plus 45 ans, réputés expérimentés et qui représentent 30% des effectifs, garantit la mémoire institutionnelle et facilite la transmission intergénérationnelle des savoirs. Enfin, le CEPICI réaffirme sa stratégie de préparation de la relève par l'attraction et l'intégration de jeunes talents. En effet, le personnel de moins de 30 ans constituent 16% des effectifs (19 chez les femmes et 12% chez les hommes).

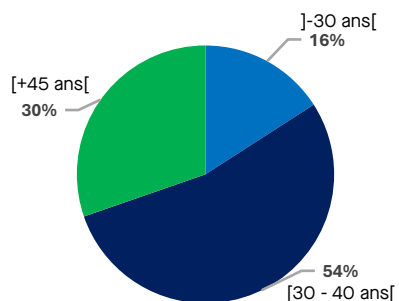
⁷Fréquence

VI. RESSOURCES DU CENTRE

Tableau 10 : Structure des effectifs selon la tranche d'âge

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Effectif Total	
	Frqce ⁷	%	Frqce	%	Frqce	%
] - 30 ans[16	12%	26	19%	42	16%
[30 - 45 ans[69	53%	73	54%	142	54%
[+ 45 ans[44	34%	36	27%	80	30%
Total	129	100%	135	100%	264	100%

Graphique 16 : Effectifs par tranche d'âge



Source : CEPICI

L'analyse des effectifs selon la direction montre qu'en dehors du guichet unique qui concentre 78 agents, la moyenne de personnel par direction se situe autour

de 10 personnes. Les direction métiers concentre 60% des effectifs contre 40% pour les directions support.



VI. RESSOURCES DU CENTRE

Tableau 11 : Structure des effectifs par Direction selon le genre

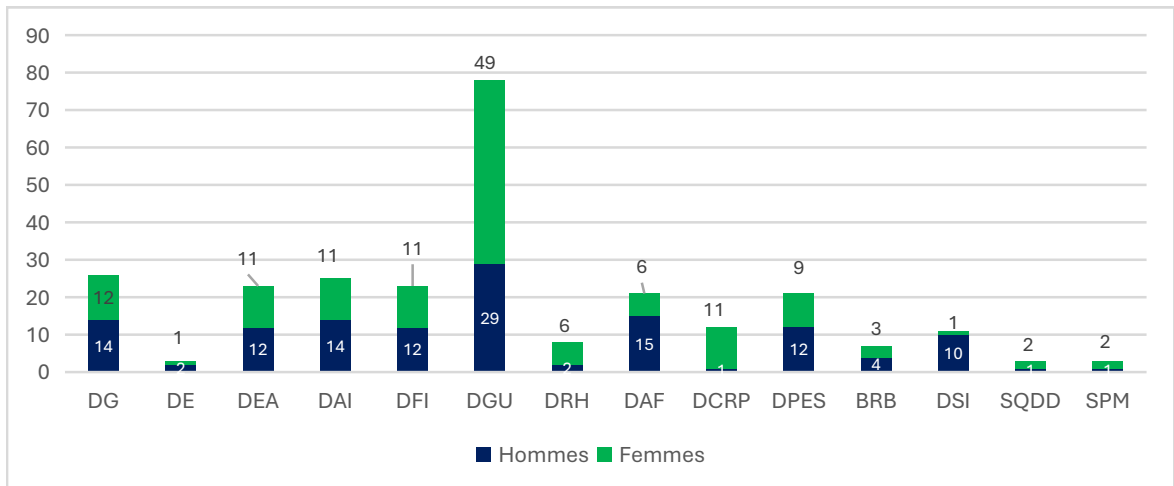
	Hommes	Femmes	Femmes	%
DG	14	12	26	10%
DE	2	1	3	1%
DEA	12	11	23	9%
DAI	14	11	25	9%
DFI	12	11	23	9%
DGU	29	49	78	30%
DRH	2	6	8	3%
DAF	15	6	21	8%
DCRP	1	11	12	5%
DPES	12	9	21	8%
BRB	4	3	7	3%
DSI	10	1	11	4%
SQDD	1	2	3	1%
SPM	1	2	3	1%
Total	129	135	264	100%

Plusieurs directions ont signalé des tensions sur leurs ressources humaines qui sont prévues pour être examinées dans le cadre du processus de transformation structurelle en cours dans le cadre du nouveau modèle économique.

Source : CEPICI

VI. RESSOURCES DU CENTRE

Graphique 17 : Répartition des effectifs par Direction selon le genre



Source : CEPICI

• Développement des compétences

Durant l'exercice 2025, la stratégie de valorisation du capital humain du CEPICI s'est articulée autour de la réalisation de formations transversales, notamment sur le management des équipes, la planification et la gestion de projets, la gestion durable du stress, l'audit interne, l'élaboration des politiques d'investissements, etc. Sur les dix actions initialement programmées, huit ont été concrétisées, touchant l'ensemble de la pyramide décisionnelle, des directeurs aux chargés d'études. Fort d'un engouement marqué, le taux moyen de participation a excédé les prévisions en s'établissant au-delà des



100 %. Le tableau synoptique suivant retrace l'état d'exécution des formations réalisées. »

VI. RESSOURCES DU CENTRE

Tableau 12 : Activités de formation réalisées au cours de l'exercice 2025

N°	Intitulé de la formation	Profils des Participants	Dates
1	Le management des équipes	-Directeurs -Sous-Directeurs -Conseillers -Coordonnateurs -Chefs de services -Chefs de Projets	- Groupe 1 : 22 au 24 janvier 2025 Groupe 2 : 28 au 30 janvier 2025
2	La planification et la gestion de projets	-Directeurs -Chefs de services -Chefs de projets -Chargés d'Etudes -Chargés de projets	- Groupe 1 : 11 au 14 mars 2025 Groupe 2 : 18 au 21 mars 2025
3	Gestion durable du stress par la PNL et les techniques de pleine conscience	-Directeurs -Chefs de service -Chefs de Projets	20 avril au 16 mai 2025
4	Audit interne : méthodes et outils	- Directeur Exécutif - Chargé d'Etudes Senior - Qualité et Développement Durable	14 au 18 juillet 2025
5	Élaboration de politiques d'investissement durables et inclusives : un aperçu des meilleures pratiques	- Directeurs - Sous-Directeurs - Coordonnateurs - Chefs de services	26 août et 9 septembre 2025
6	Attirer les IED dans l'économie numérique : politiques clés	- Chefs de Projets - Chargés d'Etudes	27 août et 10 septembre 2025

VI. RESSOURCES DU CENTRE

N°	Intitulé de la formation	Profils des Participants	Dates
7	Gestion des Projets – Programmes de développement : planification et suivi opérationnel	- Chargé d'Etudes Planification DPES	15, 17 et 18 septembre 2025
8	Les objectifs de développement durables et les politiques publiques	-Chef de Service SQDD	11 au 14 novembre 2025

Source : CEPICI

• Bien-être et social

Au cours de l'exercice 2025, le CEPICI a déployé neuf initiatives à vocation sociale et de bien-être, destinées à ses collaborateurs ainsi qu'à leurs familles. Ces actions se sont notamment cristallisées autour de la célébration du Nouvel An, événement fédérateur visant à consolider la cohésion institutionnelle et le sentiment d'appartenance. La politique sociale de l'institution s'est également traduite par l'octroi de bons scolaires aux enfants du personnel âgés de 3 à 18 ans, ainsi que par un accompagnement, tant matériel que financier, lors d'événements familiaux heureux marquants (mariages et naissances) ou d'épreuves liées au deuil.

Parallèlement, une attention particulière a été portée à la préservation du capital santé des agents. Sous l'égide du Comité Santé et Sécurité au



Travail (CSST), des campagnes de sensibilisation aux risques infectieux en milieu professionnel ont été conduites. Enfin, face à une recrudescence des cas de Covid-19, une opération d'envergure de désinfection et d'assainissement des locaux du Guichet Unique de formalités d'entreprise a été diligemment réalisée afin de garantir un environnement de travail sécurisé.

VI. RESSOURCES DU CENTRE

6.2 Ressources budgétaires et financières

Au titre de l'exercice 2025, le CEPICI a bénéficié d'une dotation budgétaire notifiée de 7,4 milliards de FCFA. Le taux d'exécution de l'exercice 2025 s'établit à 98,01% pour un niveau de paiement de 94,92%.

Tableau 13 : Exécution Budgétaire de l'exercice 2025

	Montant en milliards FCFA		Taux d'exécution
	Dotation	Exécution	
Engagement	7 413 958 074	7 266 075 938	98,01%
Paiement	7 413 958 074	7 037 298 757	94,92%

Source : CEPICI

La ventilation du budget de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Chapitre	Montant en milliards FCFA		Taux d'exécution
	Dotation	Exécution	
32010069 Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire	7 413 958 074	7 266 075 938	98,01%
-Personnel	2 322 191 937	2 261 829 149	97,4%
-Biens et services	1 784 766 137	1 742 023 046	97,61%
-Investissements	3 307 000 000	3 262 223 743	98,65%

Source : SIGOBE



7. PRINCIPALES CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS

VII. PRINCIPALES CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS

Plusieurs contraintes ont émaillé l'exercice 2025, dont les plus importantes sont présentées comme ci-dessous.

1. Un positionnement institutionnel ambigu

Le CEPICI présente une configuration hybride, oscillant entre les fonctions de guichet administratif et celles d'agence stratégique de promotion et de pilotage de l'investissement le long du parcours de l'investisseur, conformément aux analyses du nouveau modèle économique. Cette dualité structurelle limite toutefois sa capacité à assumer pleinement sa mission de pilotage de l'investissement privé, ainsi que son rôle d'organe pivot dans la conduite des réformes du cadre des affaires. Afin de remédier à ces contraintes,



le nouveau modèle économique préconise un renforcement substantiel du positionnement stratégique de l'institution.

2. Des contraintes statutaires, organisationnelles et budgétaires

Le statut juridique actuel du CEPICI présente une inadéquation manifeste avec l'ambition du Chef de l'Etat de "faire du CEPICI un véritable Guichet Unique de l'Investissement Privé en Côte d'Ivoire".

En effet, Érigé en Établissement Public National à caractère administratif, l'institution est confrontée à des contraintes structurelles liées son statut juridique qui limite son autonomie financière, ainsi que son attractivité à l'égard de talents hautement qualifiés.

Ce cadre restreint, en outre, la modernisation de ses outils de pilotage et de gestion digitalisés (CRM investisseur tracking, suivi des projets, intelligence économique, veille stratégique, reporting décisionnel etc.). In fine, ces limitations entravent la captation et le suivi rigoureux des projets structurants, amoindrissant la capacité de l'État à sécuriser des investissements à fort impact pour l'économie nationale.

VII. PRINCIPALES CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS

3. La survenue d'un important crash informatique du cloud

Au cours de l'exercice 2025, le cadre opérationnel du CEPICI a été l'objet de fortes perturbations consécutives à une avarie majeure du système informatique. Cet incident technique a provoqué une indisponibilité temporaire de la plateforme de création d'entreprises, entraînant un engorgement des dossiers et un allongement substantiel des délais de création, lesquels sont passés de 4,3 à 8,8 jours



entre 2024 et 2025. Cette situation a révélé la vulnérabilité et la fragilité des infrastructures numériques dédiées à la création d'entreprise en Côte d'Ivoire, soulignant l'impérieuse nécessité de consolider les actifs serveurs et logiciels. En réponse, le CEPICI a bénéficié du soutien financier de la Banque Mondiale, à travers le PCET, pour l'acquisition et le déploiement de nouveaux équipements de réseaux et de fermes de serveurs de pointe.

4. La méconnaissance des spécificités des avantages du Code des Investissements

À l'instar des exercices précédents, le CEPICI a conduit en 2025 plusieurs campagnes de sensibilisation et de formation à l'attention des opérateurs économiques, portant sur les mesures incitatives et les avantages du Code des Investissements.

En dépit de résultats encourageants, la persistance d'un déficit d'information chez certains acteurs économiques

limite encore la pleine efficacité de ces dispositifs. Pleinement conscient de l'incidence stratégique d'une promotion élargie des dispositifs incitatifs sur les décisions d'investir et sur les intentions d'investissement, le CEPICI entend intensifier sa politique de vulgarisation, tant par l'accroissement de la fréquence de ses interventions que par la diversification de ses vecteurs de communication.

VII. PRINCIPALES CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS

5. Le ralentissement de la dynamique d'implémentation des réformes

La suspension des financements dédiés aux réformes de l'environnement des affaires, consécutive à l'interruption du rapport annuel de l'ancien indice Doing Business du Groupe de la Banque Mondiale, a induit un ralentissement manifeste de la dynamique des réformes en Côte d'Ivoire.

Cette conjoncture a eu pour corollaire une faible progression voire une stagnation des scores du pays des indices internationaux d'évaluation du climat des affaires.

Cette suspension a toutefois mis en exergue l'impérieuse nécessité de formaliser un cadre institutionnel de coordination et d'orientation des interventions d'amélioration du climat des affaires.

Un tel dispositif est jugé essentiel pour structurer les interventions futures et garantir un écosystème d'investissement durablement attractif, compétitif et propice à l'investissement.





8. PERSPECTIVES

VIII. PERSPECTIVES

Dans le cadre de la consolidation de son rôle de levier central de promotion et de facilitation de l'investissement privé, le CEPICI entend mettre en œuvre un ensemble d'actions structurantes articulées autour de la modernisation institutionnelle, de la transformation

• Déménagement des services du CEPICI

L'exercice 2026 sera prioritairement placé sous le signe de la convergence opérationnelle, avec le regroupement de l'ensemble des services du CEPICI sur un site unique, exception faite du GUFÉ.

Cette initiative vise d'une part, à mettre un terme à l'éparpillement des entités opérationnelles et d'autre part, à rehausser l'image de l'institution en la dotant en sa qualité de Guichet Unique de l'Investissement, des commodités en adéquation avec les exigences de protocole dues aux personnalités de haut rang que les investisseurs et les partenaires techniques et financiers.

La Direction Générale et l'ensemble des directions, services et instances du CEPICI procéderont à un déménagement sur deux niveaux cumulant 4 000 m² de surface de l'Immeuble Wall Street, 5 Rue du Commerce, Plateau – Abidjan, avant l'édification du futur siège social.

Par ailleurs, les diagnostics techniques réalisés ont mis en exergue l'exiguïté des

digitale et du renforcement de l'attractivité économique du territoire. Au regard des orientations stratégiques définies, les perspectives du CEPICI s'articulent autour des actions suivantes :



Figure 1 : Aperçu de l'entrée principale du nouveau siège

espaces d'accueil et de travail dévolus au Guichet Unique de Formalités d'Entreprise (GUFÉ), soulignant l'inadéquation manifeste des infrastructures face à l'accroissement des flux d'utilisateurs.

À ces contraintes s'ajoutent des limites d'ordre technique et sécuritaire, ainsi qu'une obsolescence vis-à-vis de la nouvelle architecture numérique. Afin d'apporter une réponse pérenne à ces enjeux, le Conseil de Gestion a autorisé le transfert des services du Guichet Unique de Formalités d'entreprise au premier étage de l'immeuble AMIRAL, rue Jean

VIII. PERSPECTIVES

Mazuet, sur une superficie de 450 m². Cette opération bénéficie du concours financier du PCET pour l'aménagement et l'équipement desdits locaux.

• Mise en œuvre du nouveau modèle économique du CEPICI

Au terme d'un diagnostic approfondi et d'une analyse comparative des meilleures pratiques internationales, le Conseil de Gestion a entériné le modèle économique dénommé «CEPICI Optimisé». À cette fin, il a instruit la création d'une Task Force interministérielle dédiée à son opérationnalisation.

Ce nouveau paradigme vise à résorber les dysfonctionnements découlant de chevauchements de compétences, tout en consolidant la mission de coordination interministérielle dévolue au CEPICI. Il apporte une réponse structurelle aux enjeux statutaires, organisationnels et budgétaires, en mettant un accent singulier sur le renforcement de sa capacité de mobilisation de ressources et la transformation digitale des services



et le renforcement des expertises en intelligence économique et développement commercial.

Enfin, la gouvernance sera densifiée par l'ouverture du Conseil de Gestion à des ministères sectoriels clés, aux Affaires Étrangères ainsi qu'à des experts consultants.

• Intensification de la vulgarisation des avantages du Code des Investissements

Afin de pallier le déficit d'information persistant relatif aux incitations fiscales et douanières du Code, la Direction de la Facilitation des Investissements du CEPICI portera l'intensification de la vulgarisation du Code des Investissements au rang des priorités de la Direction. Ce

déploiement, qui sera caractérisé par un accroissement de la fréquence des interventions et une diversification des vecteurs de communication, s'articulera autour de campagnes ciblées, d'ateliers techniques, d'édition de supports pédagogiques spécialisés, etc.

VIII. PERSPECTIVES

• Révision du Code des Investissements

S'inscrivant dans la lignée des meilleures pratiques internationales, le CEPICI initiera au cours de l'exercice 2026, une révision du Code des Investissements.

Cette réforme structurelle ambitionne d'aligner le régime d'incitations fiscales et douanières avec les orientations stratégiques prioritaires du Plan National de Développement (PND) 2026-2030, notamment les secteurs stratégiques que l'Etat recherche à développer.

La finalité de cet exercice réside dans le renforcement de la cohérence globale et de l'alignement stratégique de la politique de promotion des investissements privés

• Mise en ligne de la Bourse de Projets Privés

Afin de répondre à une demande de plus en plus soutenue en opportunités d'affaires, le CEPICI a instauré une Bourse de Projets Privés. Cette initiative ambitionne de porter en ligne les projets privés et les Partenariats Public-Privé (PPP), émanant tant des promoteurs que des ministères techniques, pour favoriser, in fine, la mise en relation avec les investisseurs. Ce dispositif bénéficie du concours financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le programme DAICE (Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité



avec les secteurs stratégiques prévus par ledit plan.

Cette révision a en outre pour objectif de renforcer l'efficacité des incitations accordées par l'Etat.



et Emploi), lequel appuie le CEPICI par la fourniture d'une infrastructure logicielle dédiée et le renforcement en ressource humaine.

VIII. PERSPECTIVES

• Évaluation du Plan Stratégique de Promotion des Investissements 2021-2025

Le CEPICI conduira une évaluation du PSPI 2021-2025 en vue d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs fixés. Cet exercice permettra d'évaluer la pertinence des interventions du PSPI 2021-2025 au regard de la mission de pilotage de l'investissement le long du parcours de l'investisseur. Il vise également évaluer la cohérence et la complémentarité technique et géographique des interventions du PSPI 2021-2025 avec les interventions des autres acteurs de l'écosystème de l'investissement et mesurer le degré d'atteinte des objectifs

quantitatifs et qualitatifs du PSPI 2021-2025, ainsi que le degré d'efficacité du CEPICI dans la mise en œuvre du PSPI 2021-2025.

L'évaluation mettra en exergue les principaux acquis, les contraintes rencontrées et les goulots d'étranglement liés à la mise en œuvre du Plan. Les résultats de cette évaluation serviront de fondement à l'élaboration du PSPI 2026-2030, en cohérence avec les orientations du PND.



VIII. PERSPECTIVES

• **Élaboration du Plan Stratégique de Promotion des Investissements 2026-2030**

Consécutivement à l'adoption du Plan National de Développement (PND) 2026-2030 par le Gouvernement, le CEPICI s'attèlera à l'élaboration de son Plan Stratégique de Promotion des Investissements (PSPI) pour la même période.

Ce référentiel déclinera les orientations stratégiques majeures et les axes d'intervention prioritaires du Centre, en matière de promotion des investissements, en parfait alignement avec les ambitions et orientations du PND.

La réflexion stratégique portera notamment sur l'optimisation structurelle du parcours de l'investisseur, la captation



et le suivi numérique des projets à fort impact ainsi que la résolution de problématiques telles que l'accès au foncier industriel et la compétitivité des coûts énergétiques

• **Poursuite de la promotion des opportunités d'investissement des collectivités territoriales**

La dynamique de promotion des opportunités d'investissement des collectivités territoriales, dénommés "Invest In" va se poursuivre et connaître une intensification notable en 2026. Cette ambition se matérialisera par l'organisation de forums Invest in au titre dudit exercice, dans les Districts du Zanzan, du Bas-Sassandra et de Gôh-Djiboua. Ces forums visent à valoriser les potentialités économiques des régions, à catalyser les flux financiers vers les territoires, favorisant et encourageant ainsi, le développement local. Ils



permettront également de renforcer les partenariats entre les collectivités territoriales et les investisseurs privés.

VIII. PERSPECTIVES

• Promotion de la transformation locale et des champions nationaux

Dans la perspective d'une croissance inclusive, le CEPICI accentuera en 2026 la promotion de projets structurants à forte valeur ajoutée, des projets de transformation des matières premières agricoles et de l'économie circulaire (valorisation des déchets, engrais, biomasse, CNSL et biocarburants).

Ce portefeuille inclura, entre autres, la création de complexes agropastoraux intégrés, l'essor d'unités d'assemblage de véhicules électriques et hybrides en cohérence avec le Programme Automobile (PACI), ainsi que la réalisation des démarches administratives pour le démarrage du Technopole de la pharmacie et de la biotechnologie.

Parallèlement, le Centre s'attachera à faire la promotion et l'éclosion de



«champions nationaux» afin de consolider la compétitivité des entreprises locales et de projeter leur rayonnement sur la scène internationale.

• Mise en œuvre des réformes de l'Agenda 2026-2028 d'amélioration du climat des affaires

Dès son adoption en Conseil de Ministres, le CEPICI s'investira pleinement à la mise en œuvre des projets de réformes prévus à l'Agenda des réformes 2026 – 2028 d'amélioration du Climat des Affaires. L'Agenda des réformes structuré autour de 37 projets et 109 réformes vise à accroître la compétitivité du pays à consolider le rayonnement de la Côte d'Ivoire dans les classements internationaux de référence, tels que

les indices Business Ready, Mo Ibrahim, Indice de Perception de la Corruption, Global Security Index etc. Ces projets de réformes s'articulent autour de 13 piliers fondamentaux couvrant plusieurs domaines allant de la sécurité des biens et des personnes, aux infrastructures, de l'accès au foncier, au commerce intérieur et extérieur ou aux systèmes fiscal, bancaire ou juridique et judiciaire.



9. CONTRIBUTIONS À LA RÉDACTION DU RAPPORT

IX. CONTRIBUTIONS À LA RÉDACTION DU RAPPORT

Le présent rapport a fait l'objet de plusieurs contributions et d'un contrôle qualité par différentes équipes techniques à différents échelons de management du CEPICI.

Rédacteur principal : M. **Simon MELEDJE**, Directeur Adjoint de la Planification, des Etudes et de la Statistique

Assisté de : M. **Pacôme KONAN**, chargé d'études suivi-évaluation
M. **Franck KOUAKOU**, Assistant suivi-évaluation

Infographie et mise en forme : M. **Hans TEKY**, infographiste - Direction de la Communication et des Relations Publiques

Supervision de l'infographie et de la mise en forme : Mme **Prisca SAHIRY**, Directrice de la Communication et des Relations Publiques

Supervision et validation technique : Dr **Yves DJEDJE**, Directeur Exécutif de la Transformation Stratégique et de la Performance Institutionnelle, Directeur par intérim de la Direction de la Planification, des Etudes et de la Statistique

Le présent rapport a en outre fait l'objet d'une retro-information auprès du Comité de Direction élargi et a intégré les observations et corrections formulées.

Validation finale, approbation et signature : Mme **Solange AMICHIA**, Directrice Générale

L'équipe de la Direction de la Planification, des Etudes et de la Statistique a également conduit le processus d'élaboration du Plan de Travail Annuel 2026 à l'occasion de l'atelier annuel de planification du 27 au 28 novembre 2025 à Assinie.

